

Canal Seine-Nord- Europe

Société du canal Seine-Nord
Europe
Septembre 2017

Inventaires,
écologique
caractérisation
boisements

suivi
et
des

Rapport de mission 1



biotopé

Citation recommandée	Biotope, 2017, Canal Seine-Nord-Europe, Inventaire, suivi écologique et caractérisation des boisements . SCSNE. 107 pages	
Version/Indice	V7	
Date	14/09/2017	
Nom de fichier	RAPPORT_MISSION1_BIOTOPE_CSNE	
N° de contrat	1611I039	
Maître d'ouvrage	Société du canal Seine-Nord Europe 175, rue Ludovic Boutleux 62 408 Béthune	
Interlocuteur	M. Antoine LEFRANCQ	Contact : Antoine.LEFRANCQ@scsne.fr 03 21 63 24 74
Prestataire	BIOTOPE – Agence Bassin parisien 25 impasse Mousset, 75012 Paris Site Internet : www.biotope.fr	
Biotope, Responsable du projet	Nicolas PATRY	Contact : npatry@biotope.fr Tél : 06 03 68 24 00
Biotope, Responsable de qualité	Laurent PHILIPPE	Contact : lphilippe@biotope.fr Tél : 06 24 47 75 60

Sommaire

1 Contexte	7
1 Contexte de la mission	8
2 Aspects méthodologiques	8
2 Etape 1 : Analyse cartographique	10
1 Analyse par photo-interprétation du périmètre de la bande DUP	11
1.1 Occupation des sols	11
1.2 Caractérisation de l'état boisé	15
3 Etape 2 : Diagnostic simplifié	18
1 Diagnostic simplifié des milieux naturels et qualité des boisements sur l'emprise du projet	19
1.1 Equipe de travail	19
1.2 Prospections de terrain	20
1.3 Analyse des enjeux potentiels liés à la flore	20
1.4 Analyse des enjeux potentiels liés à la faune	32
1.5 Caractérisation des boisements	43
4 Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement	47
1 Identification des boisements au sens du Code forestier	48
1.1 Rappel des critères pris en compte pour l'identification des boisements au sens du code forestier	48
1.2 Critères pris en compte pour la délimitation des formations boisées	48
1.3 Résultats	50
2 Rappel des critères pris en compte pour l'identification des boisements soumis à autorisation de défrichement	51
2.1 Critères pris en compte	51
2.2 Résultats	51
5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation	52
1 Analyse des enjeux sur les boisements soumis à autorisation défrichement pour les travaux préliminaires	53
1.1 Critères pris en compte dans l'analyse des enjeux écologiques, sociaux et économiques	53
1.2 Résultats de l'analyse des enjeux sur les boisements soumis à autorisation défrichement pour les travaux préliminaires	60
2 Définition d'une stratégie de compensation	65
2.1 Méthodologie proposée pour la définition d'un coefficient de compensation	65

2.2 Coefficients de compensation proposés et évaluation du besoin de compensation	67
Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise	73
Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme	81
Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais	99

Liste des tableaux

Tableau 1 : Correspondances typologiques	11
Tableau 2 : Regroupement des typologies de photo-interprétation par grands types de milieux	12
Tableau 3 : Répartition des entités digitalisées par typologie	14
Tableau 4 : Équipe de travail	19
Tableau 5 : Dates des prospections de terrain	20
Tableau 6 : Typologies d'occupation des sols	25
Tableau 7 : Répartition de l'occupation du sol sur la bande DUP	30
Tableau 8 : Répartition par grand type de milieu	31
Tableau 9 : Flore protégée/patrimoniale observée sur la bande DUP lors du diagnostic simplifié	32
Tableau 10 : Espèce à enjeux de conservation notée dans le dossier CNPN (ONF, 2016)	32
Tableau 11 : Espèces potentielles à enjeux hors dossier CNPN	35
Tableau 12 : Avifaune potentielle ou avérée sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié	40
Tableau 13 : Reptiles potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié	41
Tableau 14 : Amphibiens potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié	42
Tableau 15 : Mammifères potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié	42
Tableau 16 : Mammifères potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié	42
Tableau 17 : Critères relevés sur le terrain dans le cadre de la caractérisation des boisements	44
Tableau 18 : Boisements du code forestier à l'échelle départementale au sein de la bande DUP du projet	50

Tableau 19 : Boisements soumis à autorisation de défrichement à l'échelle départementale	51
Tableau 20 : Critères d'analyse des boisements soumis à autorisation de défrichement	53
Tableau 21 : Correspondance entre les typologies d'habitats forestiers et les unités stationnelles	56
Tableau 22 : Répartition des niveaux d'enjeux à l'échelle départementale	60
Tableau 23 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département de l'Oise	62
Tableau 24 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département de l'Oise	62
Tableau 25 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département de l'Oise	62
Tableau 26 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département de la Somme	63
Tableau 27 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département de la Somme	63
Tableau 28 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département de la Somme	63
Tableau 29 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département du Pas-de-Calais	64
Tableau 30 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département du Pas-de-Calais	64
Tableau 31 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département du Pas-de-Calais	64
Tableau 32 : Synthèse des besoins de compensation à l'échelle des travaux préliminaires	67
Tableau 33 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de l'Oise	68
Tableau 34 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de la Somme	69
Tableau 35 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département du Pas-de-Calais	70

Liste des illustrations

Figure 1 : Organisation de la mission 1 et interactions avec les autres missions	9
Figure 2 : Photo-interprétation d'une maille au PK 69 (© BIOTOPE 2016)	13
Figure 3 : Photo-interprétation d'une maille au PK69 et identification des entités boisées caractérisées ou non comme boisements au sens du Nouveau Code Forestier sur la base des critères susmentionnés (© BIOTOPE 2016)	16
Figure 4 : Analyse diachronique d'une maille au PK69 sur la base d'une photo aérienne de juin 1986 afin de préciser l'âge du boisement (© IGN, © BIOTOPE 2016)	17
Figure 5 : Schématisation des critères à étudiés dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé (© BIOTOPE 2017)	17
Figure 6 : Cas d'un polygone redécoupé sur le terrain car présentant deux habitats distincts (mégaphorbiaie dans le fond et fourré sur la droite)	21

Figure 7 : Périodes optimales de prospection

40

Liste des annexes

Annexe 1 : carte de situation du projet (travaux préliminaires et projet global APS)

Annexe 2 : carte des massifs boisés d'un seul tenant

Annexe 3 : carte des emprises des travaux préliminaires soumises à autorisation de défrichement

Annexe 4 : carte de localisation des données complémentaires aux prospections de caractérisation des enjeux

En complément est fournie sur CDROM la base de données SIG de l'étude avec toutes les données produites et récoltées dans le cadre de la mission. Sont notamment présentés dans ces fichiers toutes les données de caractérisation des enjeux évaluées à dire d'expert.

1

Contexte



1 Contexte

1 Contexte de la mission

La mission 1 du présent marché fait partie de l'accord-cadre portant sur la réalisation d'inventaires naturalistes, de suivi écologique et de caractérisation des boisements dans la bande DUP du projet de Canal Seine Nord Europe. L'aire d'étude traverse les départements de l'Oise et de la Somme et les départements du Nord et du Pas-de-Calais situés sur 107 km, reliant ainsi l'Oise à l'Escaut. Déclaré d'Utilité publique en 2008, le Canal Seine Nord Europe a fait l'objet d'une reconfiguration en 2014 amenant à une mise à jour de l'étude d'impact. En parallèle, la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement, associé au projet, vise la mise en place d'indicateurs de suivis de travaux et de validation des compensations.

 **L'ensemble des données visent également à alimenter les futurs maîtres d'œuvre des secteurs du projet.**

La mission 1 se décompose comme suit:

- Réalisation de la carte d'occupation des sols de la bande DUP par photo-interprétation
- Diagnostic écologique des milieux naturels non inventoriés dans les études précédentes et réalisation d'inventaires naturalistes (hors Avifaune, Chiroptères et insectes saproxyliques, voir mission 2 et 3)
- Identification des boisements soumis à autorisation Défrichement, caractérisation des enjeux et proposition de compensation

Une caractérisation de l'état boisé des parcelles a été effectuée afin d'identifier les boisements soumis à autorisation de défrichement. Une proposition d'un coefficient de compensation a ensuite été calculé pour chaque entité boisée sélectionnée en fonction des enjeux écologiques, sociaux et économiques qui leurs sont associés. Le présent rapport présente les méthodologies mises en place et les résultats obtenus suite aux campagnes d'inventaires de terrain sur la période novembre 2016 à septembre 2017.

Pour rappel, les missions suivantes ont été effectuées en parallèle du travail présenté ci-après :

- ✓ Mission 2 - Inventaires Avifaune et Chiroptères sur les zones non prospectées, sous l'emprise du projet ;
- ✓ Mission 3 - Inventaires complémentaires Insectes saproxyliques ;
- ✓ Mission 4 – Complément de cartographie des zones humides
- ✓ Mission 5 - Suivi écologique des opérations d'archéologie préventive et des chantiers de mesures compensatoires anticipées.

2 Aspects méthodologiques

Chronologiquement les missions se sont organisées de la manière suivante :

	2016		2017											
	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Mission 1														
Calage de la méthodologie														
Étape 1														
Étape 2														
Étape 3														
Étape 4														
Mission 2														
Avifaune														
Chiroptères														

2

Etape 1 : Analyse cartographique

2 Etape 1 : Analyse cartographique

1 Analyse par photo-interprétation du périmètre de la bande DUP

1.1 Occupation des sols

1.1.1 Méthode de digitalisation

L'analyse par photo-interprétation a été menée au sein de la bande DUP et hors secteurs déjà prospectés par interprétation des gammes de couleurs et des textures relevés sur la BD ORTHO® ©IGN 2012 fournie par VNF, soit une superficie de 4990 ha. Dans l'optique de rendre la donnée mutualisable avec les cartographies précédemment produites sur les sites naturels à fort enjeux, une étape d'analyse de la typologie utilisée en 2012 par le bureau d'étude Ecothème a été effectuée. Afin de faciliter la distinction des différentes typologies par analyse visuelle, une simplification a été faite selon la mise en correspondance suivante :

Tableau 1 : Correspondances typologiques

Typologies des unités de végétation (ECOTHEME 2012)	Typologie de photo-interprétation
Autres peuplements ligneux	Autre peuplement ligneux
Boisements rudéraux	
Boisements alluviaux non marécageux	Boisement alluvial
Saulaie blanche	
Boisements alluviaux non marécageux en mosaïque avec peupleraies	Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie
Boisements marécageux	Boisement humide
Boisements mésophiles calcicoles	Boisement mésophile
Boisements mésophiles neutrophiles a acidiclinales	
Boisements neutrophile mésophiles a méso hygrophiles des sols frais	
Boisements rivulaires linéaires	Boisement rivulaire linéaire
Cultures	Culture
Eau courante	Eau courante
Eau stagnante avec ou sans végétation aquatique	Eau stagnante avec végétation aquatique (hors mare)
	Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)
Fossés et mares végétalisés	Fossé végétalisé
	Mare végétalisée
Fourrés arbustifs a arbores	Fourré arbustif à arboré
Fourrés arbustifs en mosaïque avec autres formations herbacées ou ligneuses	
Friches	Friche
Friches en mosaïque avec autres peuplements ligneux	
Friches prairiales	
Haies	Haie
Tremblants	Marais et tourbières
Tremblants en mosaïque avec autres formations herbacées à arbustives	

2 Etape 1 : Analyse cartographique

Typologies des unités de végétation (ECOTHEME 2012)	Typologie de photo-interprétation
Mégaphorbiaies	Mégaphorbiaie
Mégaphorbiaies en mosaïque avec autres formations herbacées ou ligneuses	
Ourlets calcicoles	Pelouse
Ourlets nitrophiles	
Pelouses sableuses	
Peupleraies	Peupleraie
Peupleraies en mosaïque avec ourlets nitrophiles	
Prairies artificielles	Prairie de fauche
Prairies de fauche hygrophiles	
Prairies de fauche hygrophiles en mosaïque avec formations d'hélophytes	
Prairies de fauche mésophiles a méso hygrophiles	Prairie pâturée
Prairies pâturées nitrophiles mésophiles a méso hygrophiles	
Cariçaies	Roselière et autre formation d'hélophytes
Roselières et autres formations d'hélophytes	
Végétations pionnières amphibies	Végétations pionnières amphibies
Voies de communication et leurs bermes	Voies de communication et leurs bermes
Zones anthropiques	Zone anthropique
Zones artificielles et urbanisées	Zone artificielle et urbanisée

Une typologie de photo-interprétation en 26 postes a ainsi été établie :

Tableau 2 : Regroupement des typologies de photo-interprétation par grands types de milieux

Grands types de milieu	Typologie de photo-interprétation
Milieux boisés	Boisement alluvial
	Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie
	Boisement rivulaire linéaire
	Peupleraie
	Boisement mésophile
	Boisement humide
	Autre peuplement ligneux
Milieux ouverts	Prairie de fauche
	Prairie pâturée
	Pelouse
Milieux arbustifs	Fourré arbustif à arboré
	Friche
Milieux aquatiques et amphibies	Eau courante
	Eau stagnante avec végétation aquatique (hors mare)
	Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)
	Fossé végétalisé

2 Etape 1 : Analyse cartographique

Grands types de milieu	Typologie de photo-interprétation
	Mare végétalisée
	Roselière et autre formation d'hélophytes
	Mégaphorbiaie
	Végétations pionnières amphibies
	Marais et tourbières
Espaces cultivés et bocage	Culture
	Haie
Milieux anthropisés	Voies de communication et leurs bermes
	Zone artificielle et urbanisée
	Zone anthropique

La photo-interprétation de l'occupation du sol a été effectuée sous logiciel SIG selon le référentiel RGF 93 à une échelle 2000ème. Le guide méthodologique national du CBN précise que la taille du plus petit objet lisible et interprétable sur une carte est de 25mm². A l'échelle de travail choisie par VNF, seules les entités de plus de 100m² ont donc été cartographiées (sauf cas particulier lié à des entités ponctuelles naturelles comme les mares).

Un maillage recouvrant l'ensemble du territoire devant être étudié par photo-interprétation a été créé. Il comptait 517 mailles de 500m de côté qui ont été analysées visuellement par interprétation des gammes de couleurs, des formes relevées et des textures de la BD ORTHO®@IGN.



Figure 2 : Photo-interprétation d'une maille au PK 69 (© BIOTOPE 2016)

Cas des milieux humides potentiels

Pour le cas des milieux humides potentiels, et en parallèle de l'identification des types d'occupation des sols, une étape de photo-interprétation a été menée par croisement des données SCAN25®@IGN (toponymie, courbes de niveau, éléments humides représentés), des données SIG sur les zones humides avérées à proximité, des remontées de nappes du BRGM et de la BDORTHO®@IGN (analyse des textures).

2 Etape 1 : Analyse cartographique

Une annotation a été rajoutée au sein de la table attributaire de la couche et des redécoupages ont été effectués lorsque la totalité d'une parcelle digitalisée n'apparaissait pas entièrement humide.

Identification des milieux naturels

Au-delà de la réalisation d'une cartographie homogène de l'occupation du sol de la bande DUP, l'étape de photo-interprétation avait également pour objectif de faire ressortir les habitats naturels orphelins de tout inventaire naturaliste, et donc d'orienter les diagnostics de terrain d'étape 2 (simplifiés) et 3 (approfondis).

Toutes les entités digitalisées ont été identifiées comme milieux naturels hormis les typologies suivantes :

- Culture,
- Voies de communication et leurs bermes,
- Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare),
- Eau courante,
- Zone artificielle et urbanisée,
- Zone anthropique.

1.1.2 Résultats

Suite à la phase de photo-interprétation, et avant vérification de terrain, 2025 polygones ont été digitalisés. Ils se répartissaient de la manière suivante au sein des typologies pré-établies :

Tableau 3 : Répartition des entités digitalisées par typologie

Typologie de photo-interprétation (niveau 1)	Nombre d'entités	Superficie (m ²)	Répartition (%)
Boisement alluvial	11	22 609	0.05%
Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie	11	50 172	0.10%
Boisement rivulaire linéaire	73	166 982	0.33%
Boisement humide	20	56 346	0.11%
Boisement mésophile	60	284 620	0.57%
Peupleraie	44	163 447	0.33%
Autre peuplement ligneux	98	585 232	1.17%
Prairie de fauche	86	856 082	1.72%
Prairie pâturée	31	298 683	0.60%
Pelouse	11	82 964	0.17%
Fourré arbustif à arboré	174	525 123	1.05%
Friche	270	650 764	1.30%
Eau courante	46	1 094 594	2.19%
Eau stagnante avec végétation aquatique (hors mare)	8	9 497	0.02%
Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)	17	15 871	0.03%
Fossé végétalisé	38	80 306	0.16%
Mare végétalisée	3	779	0.002%
Roselière et autre formation d'hélophytes	2	108	0.0002%

2 Etape 1 : Analyse cartographique

Typologie de photo-interprétation (niveau 1)	Nombre d'entités	Superficie (m ²)	Répartition (%)
Mégaphorbiaie	30	107 619	0.22%
Culture	388	42 447 074	85.06%
Haie	160	147 916	0.30%
Voies de communication et leurs bermes	202	1 151 442	2.31%
Zone anthropique	176	816 002	1.64%
Zone artificielle et urbanisée	66	287 421	0.58%
TOTAL	2025	49 901 653	100%

Ainsi 91.81 % du territoire d'étude correspond à des secteurs hors milieux naturels dont plus de 85% de secteurs de grandes cultures principalement au niveau du plateau Picard. Ce chiffre peut être relativisé par la non prise en compte des grands secteurs naturels compris dans la DUP car déjà étudiés (Vallée de l'Oise, Vallée de la Somme...). Les deux typologies suivantes n'ont pas été rencontrées sur le territoire analyse : "Végétations pionnières amphibies" et "Marais et tourbières".

Il est important de prendre en compte le caractère variable de certaines typologies aussi bien au niveau des limites de l'habitat que de leur mutation temporelle. Cette caractéristique expliquera notamment les modifications entre les occupations des sols observés sur les photos aériennes de 2012 et celles observées *in situ* en 2017.

1.2 Caractérisation de l'état boisé

La caractérisation de l'état boisé passe par l'analyse de plusieurs critères. Ces critères sont basés sur le Nouveau Code Forestier qui définit l'état boisé d'un terrain dans son article L341-1 et complété par le cerfa n°13632*06 et la notice d'information n°51240#07 comme « le caractère d'un sol occupé par des arbres et arbustes d'essences forestières, à condition que leur couvert (projection verticale des houppiers¹ sur le sol) occupe au moins 10% de la surface considérée. Lorsque la végétation forestière est constituée de jeunes plants ou de semis naturels, l'état boisé est caractérisé par la présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'hectare. La formation boisée doit occuper une superficie d'au moins 5 ares (bosquet) et la largeur moyenne en cime doit être au minimum de 15 m ».

Cette définition traduit 4 critères à prendre en compte pour caractériser l'état boisé d'un terrain :

- L'occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestières,
- La superficie de la formation boisée,
- La largeur moyenne en cime de la formation boisée,
- La superficie ou pourcentage du couvert de la formation boisée².

À noter que le premier critère « occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestières » sera étudié lors des expertises de terrain.

¹Ensemble des branches, des rameaux et du feuillage d'un arbre

²Lorsque la végétation forestière est constituée de jeunes plants ou de semis naturels, l'état boisé est caractérisé par la présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'hectare

2 Etape 1 : Analyse cartographique



Figure 3 : Photo-interprétation d'une maille au PK69 et identification des entités boisées caractérisées ou non comme boisements au sens du Nouveau Code Forestier sur la base des critères susmentionnés (© BIOTOPE 2016)

D'autre part, l'article L342-1 du Nouveau Code Forestier précise les cas pour lesquels l'autorisation de défrichement n'est pas requise : « 1° Dans les bois et forêts de superficie inférieure à un seuil compris entre 0,5 et 4 hectares, fixé par département³ ou partie de département par le représentant de l'État, sauf s'ils font partie d'un autre bois dont la superficie, ajoutée à la leur, atteint ou dépasse ce seuil ; [...] 4° Dans les jeunes bois de moins de trente ans sauf s'ils ont été conservés à titre de réserves boisées ou plantés à titre de compensation en application de l'article L. 341-6 ou bien exécutés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne ou de la protection des dunes. ».

Cela conduit à tenir compte de 4 nouveaux critères pour définir si la parcelle considérée est soumise à autorisation de défrichement ou non :

- La superficie du boisement,
- L'âge du boisement,
- La nature de la propriété (voir ci-dessous).
- La nature de la plantation des boisements (les données liés aux boisements plantés dans le cadre de mesures compensatoires ou faisant l'objet de réduction fiscale ont été collectées auprès des Services de l'Etat des départements concernés)

À noter qu'en ce qui concerne l'âge du boisement, une analyse diachronique appuiera l'analyse par photo-interprétation.

Par ailleurs, il est important de souligner que les boisements de l'État ne sont pas soumis à autorisation de défrichement. A l'inverse, les boisements des collectivités publiques, établissements publics, issus de compensation et/ou subvention ou ayant fait l'objet de réductions fiscales sont d'office soumis à autorisation de défrichement, quel que soit la superficie et l'âge du boisement.

³Dans le département du Nord, le seuil en application de l'article L342-1 est fixé en fonction du taux de boisement des territoires : seuil fixé à 1 ha pour les SCOT Cambrais, Flandre-Dunkerque, Flandre intérieure et Lille Métropole ; seuil fixé à 3 ha pour le SCOT Grand Douaisis ; seuil fixé à 4 ha pour le SCOT Sambre Avesnois et Valenciennois. Dans le département du Pas-de-Calais, le seuil en application de l'article L342-1 est fixé à 2 ha. Dans le département de l'Oise, et par arrêté du 1 décembre 2016, le seuil applicable est fixé à 4 ha. Dans le département de la Somme, et en l'absence d'un arrêté préfectoral, le seuil est fixé à 0,5 ha.

2 Etape 1 : Analyse cartographique



Figure 4 : Analyse diachronique d'une maille au PK69 sur la base d'une photo aérienne de juin 1986 afin de préciser l'âge du boisement (© IGN, © BIOTOPE 2016)

L'étape de photo-interprétation vise donc à étudier les critères susmentionnés et à préciser l'enveloppe des boisements potentiellement soumis au Nouveau Code forestier. Seuls ces boisements feront l'objet par la suite d'une caractérisation sur le terrain.

Le schéma suivant synthétise l'ensemble des critères à étudier dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé.

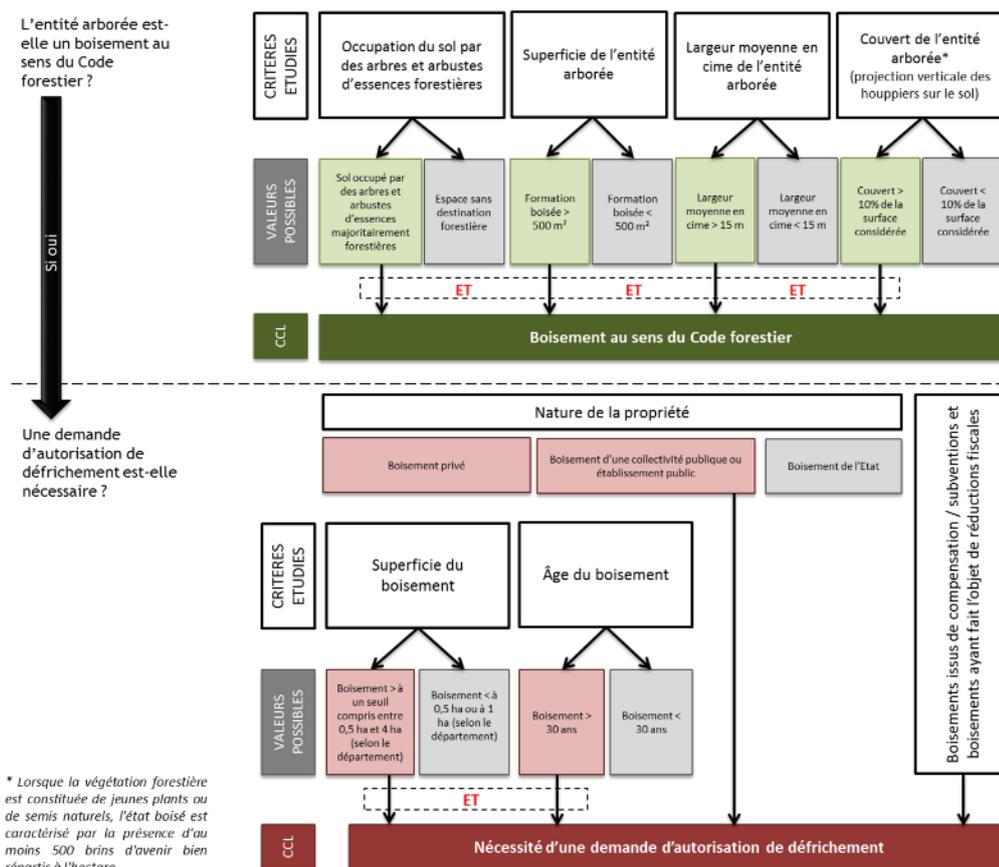


Figure 5 : Schématisation des critères à étudiés dans le cadre de la caractérisation de l'état boisé (© BIOTOPE 2017)

3

Etape 2 : Diagnostic simplifié



3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

1 Diagnostic simplifié des milieux naturels et qualité des boisements sur l'emprise du projet

L'objectif de cette étape était de réaliser un diagnostic simplifié des milieux naturels pré-identifiés lors de l'analyse cartographique afin de faire ressortir les secteurs à enjeux potentiels dans l'optique des diagnostics approfondis réalisés en période optimale d'observation. Ont ainsi été étudiés :

✓ La Flore avec :

- Une modification de la couche d'occupation des sols issue de l'étape de photo-interprétation au regard de la réalité de terrain sur les milieux naturels (passage d'une occupation du sol de niveau 1 à une précision de niveau 2),
- Une analyse des habitats d'après les critères réglementaires de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) couplée à une analyse pédologique pour l'identification des zones humides (l'ensemble des méthodologies et résultats sont présentés dans le rapport de mission 4),
- La réalisation d'un inventaire floristique simplifié axé sur la recherche d'espèces patrimoniales ou protégées, ou de leur potentialité de présence du fait de la période de prospection non adaptée à l'observation de la flore.

✓ La faune avec une analyse des enjeux liés aux potentialités de présence d'espèces de faune protégée et patrimoniale (ou de cortège d'espèce. Sur la base de la cartographie des habitats et des inventaires réalisées *in situ*, les habitats d'espèces protégées ont été identifiés, et une évaluation sur la potentialité de présence de certaines espèces a été faite, ou leur présence validée par l'observation directe de traces ou d'individus.

✓ Les boisements avec une analyse de l'état boisé au sens du code forestier ainsi qu'une analyse des enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements. À noter que l'ensemble des boisements compris dans la bande DUP ont été étudiés, y compris ceux ayant déjà fait l'objet de prospections de terrain par le bureau d'étude ECOTHEME afin de préciser la caractérisation des boisements.

Il est important de rappeler qu'au vue du passage très tardif, la majeure partie des groupes étudiés n'ont été abordés que sous l'angle de « potentialités » de présence d'espèces ou d'habitats d'espèces, nécessitant des prospections complémentaires en périodes optimales d'observations.

1.1 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude.

Tableau 4 : Équipe de travail

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE
Directeur d'étude Suivi et contrôle Qualité	Laurent PHILIPPE
Chef de projet Coordination et rédaction de l'étude	Nicolas PATRY
Cartographe - Gestion bases de données	Céline MATHIEU
Botanistes/Phytosociologues - Pédologues	Romain BRASSART

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Domaines d'intervention	Agents de BIOTOPE
Expertise de la flore, des végétations, des sols et des boisements	Michel-Ange BOUCHET Antoine RAVARY
Faunistes	William BERNARD Cloé FRAIGNEAU Etienne HUBERT

1.2 Prospections de terrain

Le tableau suivant indique les dates de réalisation et les expertises visées par les inventaires sur le terrain.

Tableau 5 : Dates des prospections de terrain

Inventaires de la flore, des végétations, des sondages pédologiques sur les milieux naturels, des boisements	
Dates des inventaires	Intervenant
23/11/2016 au 21/12/2016	Antoine RAVARY
02/12/2016 au 13/12/2016	Michel-Ange BOUCHET
12/12/2016 au 04/01/2017	Romain BRASSART
Inventaires de la faune	
Dates des inventaires	Intervenant
05/12/2016 au 16/12/2016 et 23/01/2017 au 28/01/2017	William BERNARD
12/12/2016 au 06/01/2017	Cloé FRAIGNEAU
21/11/2016 au 13/12/2016	Etienne HUBERT

1.3 Analyse des enjeux potentiels liés à la flore

Les prospections concernant la flore et les habitats ont été réalisées de novembre 2016 à janvier 2017 (période non favorable à l'observation de la flore). La météo au cours des mois de prospection était variable avec quelques jours de température négative et de neige. Les conditions météorologiques n'ont pas été limitantes à la bonne prospection des différents polygones. Le gel n'a pas empêché le bon déroulement des sondages pédologiques. La neige était peu abondante. L'ensoleillement et le vent n'a pas eu d'influence sur les prospections.

1.3.1 Habitats

Les polygones identifiés comme correspondant à des milieux naturels ont été prospectés afin d'affiner ou de corriger la typologie d'habitats issue de l'étape cartographique. Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble des polygones de l'aire d'étude à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement végétal. L'habitat a ensuite été rattaché à une liste prédéfinie d'après une adaptation de la typologie réalisée en 2012 en 133 postes, afin de rendre la donnée produite mutualisable avec les précédentes investigations de terrain.

Lorsqu'au sein d'un polygone, plusieurs types d'habitats étaient observés sur le terrain, un redécoupage du polygone a eu lieu afin de dissocier les 2 entités.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié



Figure 6 : Cas d'un polygone redécoupé sur le terrain car présentant deux habitats distincts (mégaphorbiaie dans le fond et fourré sur la droite)

Dans le cas de polygones présentant une mosaïque d'habitats non identifiée dans la liste proposée, l'habitat dominant a été sélectionné. Dans les champs remarqués, les détails de la mosaïque ont été inscrits. Des particularités de l'habitat ont parfois également été notées en remarques comme la présence de talus, la présence de zones de dépôts, la présence d'espèces invasives ou l'état de conservation de l'habitat.

Les principaux habitats rencontrés sont les suivants :

Les milieux boisés (boisements naturels et plantations) sont assez bien représentés au sein des polygones prospectés. Les boisements d'origine anthropique y sont cependant dominants.

Il s'agit pour la plupart du temps d'habitats bien diversifiés. Cependant certains boisements monospécifiques (peupleraies) présentent peu d'intérêts floristiques.

A contrario, les chênaies-charmaies et autres boisements naturels sont d'intérêt floristique majeur. Parmi eux, certains sont d'intérêt communautaire.



3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Les milieux prairiaux (prairies pâturées et prairies de fauche) sont peu représentés et se limitent principalement à des bords de voies de communication et à des talus en culture.

Les prairies de fauche sont d'intérêt communautaire, assez bien diversifiées et pouvant accueillir des espèces remarquables.

Les prairies pâturées sont quant à elles peu diversifiées en raison d'une pression de pâturage trop élevée.



Les friches principalement sur zones de dépôts sont bien représentées au sein des différents polygones prospectés.

Il s'agit d'habitats assez bien diversifiés mais constitués d'espèces communes.

A noter que les friches ont de fortes potentialités pour l'accueil d'espèces exotiques envahissantes.



3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Les cultures sont peu représentées parmi les polygones prospectés malgré la grande dominance de cet habitat en contexte de plaine agricole (hors enveloppe de milieux naturels concernés par les inventaires). En effet, ce sont les habitats à enjeux potentiels qui ont été ciblés.

Les cultures intensives possèdent une très faible diversité végétale et de faibles potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales en raison des pratiques culturales associées.



Les talus en culture sont bien représentés parmi les polygones prospectés.

Ils sont à dominance prairiale, assez peu diversifiés et constitués d'espèces communes en raison de la proximité des cultures.

Des haies arbustives et/ou arborées sont parfois présentes sur talus.



Les cours d'eau et autres milieux aquatiques sont peu représentés au sein des polygones prospectés.

Il s'agit d'habitats bien diversifiés à forte potentialité d'accueil d'espèces patrimoniales.

La ripisylve et les végétations hélophytiques y sont parfois bien représentées.



3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Les végétations de bords de voies de communication sont bien représentées parmi les habitats prospectés.

Il s'agit principalement de végétations prairiales en mosaïque que des cortèges de friches.

La diversité végétale de ces habitats dépend du type de gestion de ceux-ci. Ils sont cependant peu favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales.



Les végétations des bords de canaux le plus souvent installées sur des sols remaniés sont constituées de végétations prairiales ou de végétations arborées plantées.

Ces habitats peuvent être bien diversifiés et sont susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales.



Les milieux soumis à pressions anthropiques sont assez bien représentés au sein des différents polygones prospectés.

La végétation y est le plus souvent peu développée et constituée d'espèces communes. Les potentialités d'accueil d'espèces patrimoniales sont faibles.



Le tableau suivant présente les 133 typologies de niveau 2 recensées sur le terrain (ECOTHEME 2012 et BIOTOPE 2017) et leur répartition par grands types de milieux ou niveau de précisions typologique.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Il est important de rappeler qu'une même typologie d'occupation du sol de niveau 2 peut appartenir à différentes occupations du sol de niveau 1 suivant notamment leur conformation (linéaire ou non) ou leur positionnement topographique sur le territoire (alluviale ou non).

Tableau 6 : Typologies d'occupation des sols

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
Agricole cultivé	Culture	Culture
		Culture intensive
Aquatique	Eau courante	Eau courante
	Eau stagnante avec végétation aquatique (hors mare)	Eau stagnante avec végétation aquatique
	Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)	Eau stagnante sans végétation aquatique
		Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)
	Fossé végétalisé	Fossé avec végétation aquatique et rivulaire
		Fossé végétalisé
	Mare végétalisée	Autre
Eau stagnante avec végétation aquatique flottante		
Eau stagnante avec végétation aquatique flottante à <i>Riccia fluitans</i>		
Forestier	Autre peuplement ligneux	Arbre ou arbuste isolé
		Autre
		Boisement rudéral
	Boisement alluvial	Arbre ou arbuste isolé
		Aulnaie frênaie ormaie mésohygrophile, neutrophile à nitrophile
		Aulnaie marécageuse
		Aulnaie mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Aulnaie saulaie frênaie marécageuse
		Aulnaie saulaie frênaie rivulaire
		Aulnaie-frênaie mésohygrophile nitrophile
		Boisement rudéral
		Chênaie charmaie à Jacinthe des bois du <i>Fraxino quercion</i>
		Chênaie frênaie alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Frênaie alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Frênaie érabraie alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Frênaie érabraie du <i>Fraxino quercion</i>
		Frênaie mésophile neutrophile à nitrophile
		Frênaie rivulaire nitrophile
		Mq Aulnaie saulaie frênaie rivulaire et mégaphorbiaie eutrophe
		Mq Saulaie blanche et mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>
		Saulaie arbustive
		Saulaie arbustive à arborée

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
		Saulaie blanche
	Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie	Mq Peupleraie et frênaie érable alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
	Boisement humide	Arbre ou arbuste isolé
		Aulnaie à Fougère des marais
		Aulnaie saulaie frênaie marécageuse
		Aulnaie saulaie frênaie rivulaire
		Aulnaie-frênaie mésohygrophile nitrophile
		Boisement rudéral
		Charmaie mésotrophe acidocline
		Chênaie charmaie à Jacinthe des bois du <i>Fraxino quercion</i>
		Chênaie frênaie alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Chênaie mésophile acidocline
		Chênaie pédonculée charmaie mésophile neutro-acidocline à <i>Hedera helix</i>
		Frênaie chênaie mésohygrophile neutrophile à nitrophile
		Frênaie érable alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Frênaie érable du <i>Fraxino quercion</i>
		Frênaie mésophile neutrophile à nitrophile
		Mq Aulnaie frênaie et saulaie blanche
		Mq Saulaie arbustive à arborée et roselière à <i>Phragmites australis</i>
		Mq Saulaie arbustive à arborée et tremblant à Roseau commun et Fougère des marais
		Mq Saulaie blanche et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Mq Saulaie blanche et mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>
	Saulaie arbustive	
	Saulaie blanche	
	Boisement mésophile	Boisement acidocline dominé par le châtaignier
		Boisement rivulaire indifférencié
		Boisement rudéral
		Charmaie mésotrophe acidocline
		Chênaie charmaie à Jacinthe des bois du <i>Fraxino quercion</i>
		Chênaie charmaie mésophile neutrophile à <i>Hedera helix</i>
		Chênaie hêtraie mésophile neutrophile à acidocline
		Chênaie mésophile acidocline
		Chênaie mésophile eutrophe à <i>Rubus</i>
Frênaie calcicole du <i>Carpinion betuli</i>		
Frênaie érable du <i>Fraxino quercion</i>		
Mq Saulaie blanche et mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>		

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
	Fourré arbustif à arboré	Saulaie blanche
		Bosquet arbustif
		Fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Fourré arbustif indifférencié
		Fourré arbustif mésohygrophile
		Fourré arbustif mésophile à <i>Crataegus monogyna</i>
		Fourré arbustif mésophile à mésohygrophile
		Mq Fourré arbustif mésophile et ourlet calcicole
		Ourlet à <i>Sambucus ebulus</i>
		Recrue forestière mésohygrophile
		Saulaie arbustive
	Saulaie arbustive à arborée	
	Haie	Haie arborée indifférenciée
		Haie arbustive
Haie arbustive à arborée		
Ouvert humide	Friche	Autre
		Bande enherbée
		Bande enherbée indifférenciée
		Friche de type prairiale hygrocline et nitrophile
		Friche haute hygrocline à hygrophile
		Friche nitrophile
		Friche prairiale mésohygrophile
		Friche prairiale mésophile
		Friche prairiale mésophile avec fourré arbustif à arboré mésophile
		Friche sèche mésophile
		Friche vivace collinéenne
		Mq Friche prairiale mésophile et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Mq Friche sèche mésophile et plantation arborée à arbustive
	Mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe
		Mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>
		Mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i> piquetée d'arbustes
		Mégaphorbiaie eutrophe sous saulaie arbustive
		Mégaphorbiaie indifférenciée
		Mégaphorbiaies eutrophes
		Mq Mégaphorbiaie eutrophe et formation d'hélophytes
Mq Mégaphorbiaie eutrophe et saulaie arbustive à arborée		
Mq Ourlet à <i>Sambucus ebulus</i> et mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>		

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
	Pelouse	Friche prairiale mésohygrophile
	Prairie de fauche	Prairie de fauche hygrophile
		Prairie de fauche indifférenciée
		Prairie de fauche mésohygrophile
		Prairie de fauche mésohygrophile à <i>Anthoxanthum odoratum</i> et <i>Holcus lanatus</i>
		Prairie de fauche mésohygrophile à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Festuca pratensis</i>
		Prairie de fauche mésohygrophile à <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Holcus lanatus</i> et <i>Crepis biennis</i>
		Prairie de fauche mésophile à mésohygrophile de type Arrhenatheraie
	Prairie pâturée	Prairie de fauche pâturée mésohygrophile à <i>Arrhenatherum elatius</i> et <i>Lolium perenne</i>
		Prairie pâturée indifférenciée
		Prairie pâturée mésohygrophile nitrophile
		Prairie pâturée mésohygrophile nitrophile avec refus
		Prairie pâturée mésophile nitrophile
	Roselière et autre formation d'hélophytes	Cariçaie à <i>Carex acutiformis riparia</i>
		Cariçaie à <i>Carex paniculata</i>
		Glycéraie
		Mq Cariçaie à <i>Carex acutiformis riparia</i> et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Mq Cariçaie à <i>Carex acutiformis riparia</i> et mégaphorbiaie eutrophe
		Mq Roselière à <i>Phragmites australis</i> et cariçaie à <i>Carex acutiformis</i>
		Roselière à <i>Phalaris arundinacea</i>
Roselière à <i>Phragmites australis</i>		
Roselière à <i>Phragmites australis</i> indifférenciée		
Roselière à <i>Typha latifolia</i>		
Roselières et autres formations d'hélophytes		
Tremblant à <i>Phragmites australis</i> et <i>Thelypteris palustris</i>		
Ouvert sec	Friche	Ourlet calcicole
	Pelouse	Friche prairiale mésophile avec fourré arbustif à arboré mésophile
		Mq Friche prairiale mésophile et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Pelouse sableuse
	Prairie de fauche	Prairie de fauche mésohygrophile en cours d'embroussaillage arbustif
		Prairie mésophile à méso hygrophile artificielle
	Prairie pâturée	Prairie mésophile à méso hygrophile artificielle
Parc et jardin	Zone anthropique	Habitation avec jardin

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
		Pelouse anthropique
		Zone anthropique
Plantation	Autre peuplement ligneux	Coupe forestière
		Mq Plantation de feuillus et de boisements rudéraux
		Plantation arborée à arbustive
		Plantation de feuillus
		Plantation de résineux
	Boisement alluvial	Coupe forestière
		Plantation arborée à arbustive
		Plantation de feuillus
	Boisement humide	Coupe forestière
		Plantation arborée à arbustive
		Plantation de feuillus
	Fourré arbustif à arboré	Mq Fourré arbustif mésophile et plantation de feuillus mésophiles
	Peupleraie	Peupleraie avec mégaphorbiaie eutrophe en sous-étage
		Peupleraie avec sous-étage arboré à arbustif de <i>l'Alnion incanae</i>
		Peupleraie avec sous-étage arbustif à herbacé de <i>l'Alnion incanae</i>
		Peupleraie avec sous-étage arbustif et/ou herbacé hygrophile à mésohygrophile de <i>l'Alnion glutinosae</i>
		Peupleraie avec sous-étage herbacé mésophile
		Peupleraie blanche
		Peupleraie mésohygrophile et neutrophile avec sous-étage arbustif dense
		Peupleraie mésohygrophile, neutrophile à nitrophile avec sous-étage arbustif dense
Peupleraie mésophile, neutrophile à nitrophile avec sous-étage herbacé		
Ripisylve	Boisement rivulaire linéaire	Aulnaie frênaie ormaie mésohygrophile, neutrophile à nitrophile
		Aulnaie saulaie frênaie rivulaire
		Aulnaie-frênaie mésohygrophile nitrophile
		Boisement rudéral
		Fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Fourré arbustif indifférencié
		Frênaie érable alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Haie arbustive à arborée
		Mq Peupleraie et frênaie érable alluviale mésohygrophile de <i>l'Alnion incanae</i>
		Mq Saulaie blanche et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile
		Mq Saulaie blanche et mégaphorbiaie eutrophe à <i>Urtica dioica</i>

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Grand type de milieu (ONF)	Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)
Urbain	Voies de communication et leurs bermes	Saulaie arbustive à arborée
		Saulaie blanche
		Chemin et berme
	Zone artificielle et urbanisée	Route et berme
		Voies de communication et leurs bermes
		Zone artificielle
Zone non prospectée	Zone non prospectée	Zone artificielle et urbanisée
		Zone non prospectée
		Zone privée non prospectée

La confrontation au terrain de la précartographie produite en étape 1 a ainsi permis d'affiner les typologies d'occupation du sol sur les milieux naturels et a également fourni une base d'analyse pour les enjeux faunistiques. Suite au passage des experts les typologies ayant subies le plus de modifications sont principalement celles dont la dynamique de végétation a entraîné une évolution depuis les prises de vues aériennes ou lorsque des aménagements ou des modifications d'orientation agricoles ont eu lieu comme par exemple :

- Friches devenues des Fourrés arbustifs à arborés,
- Prairies de fauches devenues des friches,
- Prairies de fauche ou friches devenues des cultures,
- Fourrés arbustifs à arborés devenues des boisements...

Des redécoupages ont également entraîné des modifications typologiques notamment en lien avec l'expertise réalisée sur les zones humides (passage de boisements mésophiles en boisement humides).

1.3.2 Occupation des sols globale

De l'analyse des habitats présentée ci-dessus, et de leur homogénéisation typologique avec les données produites dans le cadre des études précédentes, a découlé la création d'une occupation du sol globale à l'échelle de la DUP. Le tableau suivant présente la répartition des typologies sur le territoire d'étude selon le niveau 1 :

 **Un atlas d'occupation des sols à l'échelle de la bande DUP est fourni en parallèle de ce rapport.**

Tableau 7 : Répartition de l'occupation du sol sur la bande DUP

Occupation du sol de niveau 1	Nombre d'entités	Superficie (ha)	Répartition (%)
Culture	525	4 395.98	76.54%
Eau courante	87	151.68	2.64%
Voies de communication et leurs bermes	280	139.66	2.43%
Autre peuplement ligneux	168	126.80	2.21%
Peupleraie	182	124.41	2.17%
Friche	249	95.41	1.66%
Zone anthropique	217	89.88	1.56%
Boisement mésophile	72	82.28	1.43%
Boisement alluvial	129	72.19	1.26%
Prairie de fauche	113	71.61	1.25%
Fourré arbustif à arboré	329	71.60	1.25%

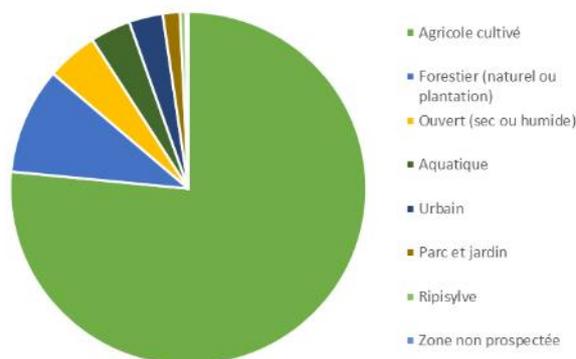
3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Occupation du sol de niveau 1	Nombre d'entités	Superficie (ha)	Répartition (%)
Prairie pâturée	61	67.82	1.18%
Boisement humide	145	60.74	1.06%
Eau stagnante avec végétation aquatique (hors mare)	19	53.26	0.93%
Zone artificielle et urbanisée	97	36.91	0.64%
Boisement rivulaire linéaire	118	28.44	0.50%
Mégaphorbiaie	105	21.64	0.38%
Zone non prospectée	29	14.52	0.25%
Haie	145	13.90	0.24%
Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie	5	7.46	0.13%
Roselière et autre formation d'hélophytes	34	5.91	0.10%
Pelouse	9	5.45	0.09%
Fossé végétalisé	33	3.94	0.07%
Eau stagnante sans végétation aquatique (hors mare)	20	1.87	0.03%
Mare végétalisée	9	0.34	0.01%
TOTAL	3 180	5 743.69	100%

L'analyse de la répartition des habitats par grand type de milieu montre la prédominance des zones cultivées (secteurs 2 à 4 du tracé).

Tableau 8 : Répartition par grand type de milieu

Grand type de milieu	Répartition
Agricole cultivé	76.54%
Forestier (naturel ou plantation)	9.74%
Ouvert (sec ou humide)	4.66%
Aquatique	3.68%
Urbain	3.07%
Parc et jardin	1.56%
Ripisylve	0.50%
Zone non prospectée	0.25%



1.3.3 Flore

Les polygones de milieux naturels identifiés par photo-int réalisation d'un inventaire floristique simplifié afin d'y espèces végétales protégées et/ou patrimoniales. Ces lorsque l'habitat était favorable à leur accueil. Les individus : En remarque, le nombre de pieds de l'espèce citée, et le ni été renseignés.

Au vu de la période de prospection et des habitats prospectés, très peu d'espèces protégées et/ou patrimoniales ont été recensées. Au cours des prospections menées en décembre 2016 et janvier 2017, seules trois espèces patrimoniales en région Hauts de France ont été recensées. Parmi ces trois espèces, une est protégée en Nord Pas-de-Calais et en Picardie et une autre est protégée uniquement en Picardie. Il s'agit d'espèces assez rares (AR) à rares (R) sur les deux territoires concernés. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant :

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Tableau 9 : Flore protégée/patrimoniale observée sur la bande DUP lors du diagnostic simplifié

Nom français	Taxon TAXREF	Territoire	Statut d'indigénat principal	Rareté	Menace	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Déterminant de ZNIEFF
Laurier des bois	<i>Daphne laureola L., 1753</i>	NPC	I	AR	LC	Non	Oui	Non	Oui
Orme lisse	<i>Ulmus laevis Pall., 1784</i>	NPC	I	E?	VU	Non	Oui	Oui	Oui
Véronique à écussons	<i>Veronica scutellata L., 1753</i>	NPC	I	AR	LC	Oui	Oui	Non	Oui
Laurier des bois	<i>Daphne laureola L., 1753</i>	PIC	I	AR	LC	Non	Oui	Non	Oui
Orme lisse	<i>Ulmus laevis Pall., 1784</i>	PIC	I	R	NT	Oui	Oui	Non	Oui
Véronique à écussons	<i>Veronica scutellata L., 1753</i>	PIC	I	AR	LC	Oui	Oui	Non	Oui

190 habitats pour 93 ha nécessitant des inventaires approfondis ont ainsi été identifiés lors de la campagne d'inventaires simplifiés. Ces secteurs ont donc fait l'objet de prospections approfondies en période d'observation optimale sur printemps/été 2017 dans le cadre de l'étape 3 de la mission 1.

1.4 Analyse des enjeux potentiels liés à la faune

1.4.1 Espèces ciblées

Lors des prospections de terrain, l'analyse des potentialités d'accueil des habitats situés en milieux naturels se sont concentrées sur les groupes à enjeux dans le volet faune du dossier CNPN réalisé en 2016 par l'ONF. Ces groupes sont les mammifères terrestres, les chiroptères, les reptiles, les amphibiens, les insectes, les oiseaux, les poissons et les mollusques (ciblé sur *Vertigo moulinsiana*).

Un certain nombre d'espèces sont ressorties comme ayant des enjeux de conservation importants. L'évaluation des potentialités se base sur ces espèces.

Tableau 10 : Espèce à enjeux de conservation notée dans le dossier CNPN (ONF, 2016)

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation	Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
Poissons	Brochet	Fort	Amphibiens	Grenouille verte	Faible
	Bouvière	Modéré		Salamandre tachetée	Faible
	Lamproie de Planer	Modéré		Triton alpestre	Faible
	Vandoise	Faible		Triton palmé	Faible
Invertébrés aquatiques	Grande Mulette	Très fort		Triton ponctué	Faible
	Mulette épaisse	Très fort		Reptiles	Couleuvre à collier
Insectes	Cuivré des marais	Très fort	Lézard vivipare		Faible
	Pique-prune	Faible	Orvet fragile		Faible
	Grand capricorne	Faible	Lézard des murailles		Faible
Amphibiens	Triton crêté	Modéré	Chiroptères	Petit Rhinolophe	Fort
	Rainette verte	Modéré		Murin de Bechstein	Modéré
	Crapaud commun	Faible		Grand murin	Faible
	Grenouille agile	Faible		Noctule commune	Modéré
	Grenouille rieuse	Faible		Noctule de Leisler	Modéré
	Grenouille rousse	Faible		Oreillard roux /gris	Modéré

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
	Oreillard roux	Modéré
	Pipistrelle commune	Modéré
	Pipistrelle de Nathusius	Modéré
	Pipistrelle pygmée	Modéré
	Murin de Daubenton	Modéré
	Murin de Natterer	Modéré
	Sérotine commune	Faible
	Murin à oreilles échancrées	Faible
	Murin à moustaches	Faible
	Grand rhinolophe	Faible
	Pipistrelle de Kuhl	Faible
	Mammifères (hors chiroptères)	Muscardin
Crossope		Fort
Chat forestier		Modéré
Hérisson d'Europe		Faible
Ecureuil roux		Faible
Avifaune	Blongios nain	Très fort
	Locustelle luscinoïde	Très fort
	Pie grièche grise	Très fort
	Bondrée apivore	Fort
	Bouscarle de Cetti	Fort
	Busard des roseaux	Fort
	Marouette ponctuée	Fort
	Moineau friquet	Fort
	Pie-grièche écorcheur	Fort
	Râle des Genets	Fort
	Sterne pierregarin	Fort
	Tarier des prés	Fort
	Alouette lulu	Faible
	Accenteur mouchet	Faible
	Aigrette garzette	Faible
	Avocette élégante	Faible
	Autour des palombes	Faible
	Balbusard pêcheur	Faible
	Bécasseau cocorli	Faible
	Bécasseau de Temminck	Faible
	Bécasseau minute	Faible
	Bécasseau variable	Faible
	Bergeronnette des ruisseaux	Faible
	Bergeronnette grise	Faible

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
	Bergeronnette printanière	Faible
	Bergeronnette de Yarell	Faible
	Bihoreau gris	Modéré
	Bouvreuil pivoine	Faible
	Bruant des roseaux	Faible
	Bruant jaune	Faible
	Bruant proyer	Faible
	Bruant zizi	Modéré
	Busard cendré	Modéré
	Busard Saint-Martin	Modéré
	Buse variable	Faible
	Butor étoilé	Modéré
	Chardonneret élégant	Faible
	Chevalier culblanc	Faible
	Chevalier guignette	Faible
	Chevalier sylvain	Faible
	Chevêche d'Athéna	Modéré
	Choucas des tours	Faible
	Chouette hulotte	Faible
	Cigogne blanche	Faible
	Cigogne noire	Faible
	Cochevis huppé	Faible
	Coucou gris	Faible
	Crabier chevelu	Faible
	Cygne tuberculé	Faible
	Echasse blanche	Modéré
	Éffraie des clochers	Faible
	Épervier d'Europe	Faible
	Faucon crécerelle	Faible
	Faucon hobereau	Modéré
	Fauvette à tête noire	Faible
	Faucon pèlerin	Faible
	Fauvette babillarde	Faible
	Fauvette des jardins	Faible
	Fauvette grisette	Faible
	Fuligule nyroca	Faible
	Gobemouche noir	Modéré
	Gobemouche gris	Faible
	Goéland argenté	Faible
	Goéland brun	Faible

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
	Goéland cendré	Faible
	Goéland leucophée	Faible
	Gorgebleue à miroir	Modéré
	Grand Cormoran "continental"	Faible
	Grand Gravelot	Modéré
	Grande Aigrette	Faible
	Grand Labbe	Faible
	Grèbe castagneux	Faible
	Grèbe huppé	Faible
	Grèbe jougris	Faible
	Grèbe à cou noir	Modéré
	Grimpereau des jardins	Faible
	Grimpereau des bois	Modéré
	Grosbec casse-noyaux	Faible
	Grue cendrée	Faible
	Guifette moustac	Faible
	Guifette noire	Faible
	Harle bièvre	Faible
	Harle huppé	Faible
	Harle piette	Faible
	Héron cendré	Faible
	Hibou moyen-duc	Modéré
	Hibou des marais	Modéré
	Hirondelle de fenêtre	Faible
	Hirondelle de rivage	Faible
	Hirondelle rustique	Modéré
	Hypolaïs polyglotte	Faible
	Hypolaïs icterine	Modéré
	Linotte mélodieuse	Faible
	Locustelle tachetée	Faible
	Loriot d'Europe	Faible
	Martinet noir	Faible
	Martin-pêcheur d'Europe	Modéré
	Mésange à longue queue	Faible
	Mésange bleue	Faible
	Mésange boréale	Faible
	Mésange charbonnière	Faible
	Mésange huppée	Faible
	Mésange nonnette	Faible
	Mésange noire	Faible

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
	Milan noir	Modéré
	Moineau domestique	Faible
	Mouette rieuse	Faible
	Mouette mélanocéphale	Faible
	Mouette pygmée	Faible
	Œdicnème criard	Modéré
	Petit Gravelot	Modéré
	Phragmite des joncs	Faible
	Pic épeiche	Faible
	Pic épeichette	Faible
	Pic mar	Modéré
	Pic noir	Faible
	Pic vert	Faible
	Pinson des arbres	Faible
	Pipit des arbres	Faible
	Pinson du Nord	Faible
	Pipit farlouse	Modéré
	Pouillot fitis	Faible
	Pouillot siffleur	Modéré
	Pouillot véloce	Faible
	Roitelet huppé	Faible
	Roitelet triple-bandeau	Faible
	Rosignol philomèle	Faible
	Rougegorge familier	Faible
	Rougequeue noir	Faible
	Rougequeue à front blanc	Modéré
	Rousserolle effarvate	Faible
	Rousserolle isabelle	Faible
	Rousserolle turdoïde	Modéré
	Rousserolle verderolle	Faible
	Serin cini	Faible
	Sizerin flammé	Faible
	Sittelle torchepot	Faible
	Spatule blanche	Faible
	Sterne caugek	Modéré
	Sterne naine	Faible
	Tadorne de Belon	Modéré
	Tarier pâtre	Modéré
	Tarin des aulnes	Faible
	Torcol fourmilier	Modéré

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation	Groupe	Nom français	Enjeu local de conservation
	Traquet motteux	Modéré		Verdier d'Europe	Faible
	Troglodyte mignon	Faible		Vanneau huppé	Modéré

Sur avis d'expert, ce listing a été complété avec d'autres espèces potentiellement présentes sur la zone et les habitats rencontrés.

Tableau 11 : Espèces potentielles à enjeux hors dossier CNPN

Groupe	Espèce
Amphibiens	Crapaud calamite
	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur
Reptiles	Lézard vert occidental
	Coronelle lisse
	Lézard des souches
Insectes	Damier de la Succise
	Agrion de Mercure
	Œdipode turquoise
	Cordulie à corps fin
	Azuré du Serpolet
	Leucorrhine à large queue
Mammifères	Martre des pins, Martre
Mollusque	Vertigo de Des Moulins

1.4.2 Méthode d'évaluation des potentialités par groupe

Pour tous les groupes, les espèces encore visibles à cette période de l'année (hiver 2016-2017) ont été recensées. Il s'agit pour une grande majorité d'observation de passereaux.

Avifaune

Il ne semblait pas pertinent de considérer l'écologie des espèces dans le détail et de chercher à les relier à des faciès particuliers. Des cortèges ont donc été formés par grand type d'habitats et seulement pour les espèces nicheuses avérées :

- Dans les habitats de haies très ponctuelles, ronciers, bordés par des routes ou à proximité immédiates d'activités humaines les mentions « oiseaux communs des milieux bocagers, parcs et jardins » et « oiseaux des milieux cultivés » ont été utilisés. Ces habitats doivent être considérés comme de mauvaise qualité et à faible enjeux de conservation pour les oiseaux,
- Dans des habitats de culture, (terre nue lors des prospections) même si les potentialités de présence sont faibles, il a été envisagé la présence de l'Œdicnème criard et du Vanneau huppé,
- Dans les haies peu fournies on a considéré la présence potentielle du Rougequeue à front blanc, du Bruant zizi, du Moineau friquet. Dans les habitats près de l'eau (canal, etc.) la Bouscarle de Cetti a été ajoutée. Au niveau des haies plus denses à aubépine ou églantier on a considéré la présence potentielle de la Pie grièche écorcheur et de la Pie grièche grise,
- Dans les zones de boisement et bosquets fournis, on a considéré la présence potentielle du Pouillot siffleur, du Torcol fourmilier, du Gobemouche noir, le Grimpereau des bois. Certains faciès calme ont été jugés favorables à la nidification de rapaces comme l'Autour des Palombes, le Milan noir ou la Bondrée apivore,
- Enfin dans les zones ouvertes type pâturage extensif ou prairies de fauche on peut s'attendre à observer le Traquet motteux, le Tarier des prés, l'Œdicnème criard ou le Vanneau huppé.

Reptiles

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Dans la quasi-totalité des faciès de lisière visités, il est possible de trouver le Lézard des murailles ou le Lézard vert même en zone fortement anthropisée. Les haies plus denses et bosquet clairs disposant d'une humidité suffisamment importante sont plus enclines à abriter l'Orvet fragile, le Lézard vivipare ou le Lézard des souches.

Les secteurs proches de points d'eau ont donné lieu à la potentialité de développement de la Couleuvre à collier. Enfin les secteurs bien exposés sur substrats faiblement végétalisés ont été attribués à la Coronelle lisse.

Amphibiens

Dans les zones récemment remblayées à substrat nu et ornières, se développe potentiellement le Crapaud calamite et l'Alyte accoucheur. Dans les zones forestières humides on trouvera plus volontiers la salamandre tachetée et le Crapaud commun. Dans les zones de mares on trouvera les tritons, les grenouilles rieuses ainsi que les habitats de reproductions des espèces précédentes.

Mammifères terrestres

Dans les talus boisés et embroussaillés on a considéré la présence du Blaireau européen du Hérisson et du Muscardin. Dans les habitats forestiers éloignés des habitations et autres activités humaines on a considéré la présence du Chat sauvage, de la Martre, du Hérisson et de l'Ecureuil roux. Dans les haies denses et assez hautes on a considéré la présence du Hérisson et de l'Ecureuil roux. Dans les habitats ouverts proches de l'eau on a considéré la présence du Crossope aquatique.

Insectes

Dans les secteurs d'étangs forestiers ou partiellement bordés d'arbres, on considère la présence potentielle de la Leucorrhine à large queue et dans une moindre mesure de la Cordulie à corps fin. Dans les zones d'eau à courants modérés et bien ensoleillée on considère la présence potentielle de l'Agrion de Mercure. Dans les faciès plus ombragés à ripisylve bien développée on pourra potentiellement trouver la Cordulie à corps fin. Sur les substrats nus récemment remblayés on pourra trouver l'Œdipode turquoise. Dans les prairies faiblement pâturées et prairies de fauche humides où se développent les oseilles sauvages et la Succise des prés encore partiellement visibles lors des prospections on pourra trouver le Damier de la Succise et le Cuivré des marais. Dans une moindre mesure sur les lisières fraîches enherbées, fossés humides, etc.

Dans les pelouses plutôt rases mésophiles à serpolet on pourra trouver l'Azuré du serpolet. Enfin, les arbres sénescents isolées ou en lisière bien exposées pourront être considérés comme un habitat de développement potentiel pour le Grand Capricorne.

Chiroptères

Ont été considérées comme terrain de chasse potentiel à chiroptères, les zones ouvertes prairiales, en lisières de boisement ou les allées forestières. Tous les arbres à cavités, ruines et autres bâtis isolés ont été considérés comme gîtes potentiels à chiroptères.

Poissons

Dans les faciès de rivières, la Lamproie de Planer et la Vandoises ont été notés comme potentiels. Les zones d'étangs et prairies inondées ont été recherchées pour le brochet. Dans la zone considéré aucun habitat n'est potentiel.

Mollusques

Une seule espèce était ciblée et elle fréquente principalement les cariçaies humides. Dans la zone considéré un nombre limité d'habitat peuvent accueillir cette espèce.

Le tableau suivant synthétise la logique d'analyse des milieux naturels pour les enjeux d'espèces faunistiques.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Habitats	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Insectes	Mammifères terrestres	Chiroptères	Poissons
Haies très ponctuelles, ronciers, bordés par des routes ou à proximité immédiates d'activités humaines	"oiseaux communs des milieux bocagers, parcs et jardins " et "oiseaux des milieux cultivés"	Lézard des murailles ; Lézard vert					
Cultures, (terre nue lors des prospections)	Œdicnème criard ; Vanneau huppé						
Haies peu fournies (habitats proches de l'eau)	Rougequeue à front blanc ; Bruant zizi ; Moineau friquet ; (Bouscarle de Cetti)	Lézard des murailles ; Lézard vert (Couleuvre à collier)			Hérisson ; Muscardin ; Crossope aquatique		
Haies denses à aubépine ou églantier	Pie grièche écorcheur ; Pie grièche grise	Orvet fragile ; Lézard vivipare ; Lézard des souches			Blaireau européen ; Hérisson ; Muscardin		
Boisements et bosquets	"oiseaux communs des milieux bocagers" ; oiseaux communs des milieux forestiers" ; Pouillot siffleur ; Torcol fourmilier ; Gobemouche noir ; Grimpereau des bois	Orvet fragile ; Lézard vivipare ; Lézard des souches	Salamandre tachetée ; Crapaud commun		Blaireau européen ; Hérisson ; Ecureuil roux		
Boisements et bosquets fournis, faciès calmes	Pouillot siffleur ; Torcol fourmilier ; Gobemouche noir ; Grimpereau des bois ; Autour des Palombes ; Milan noir ; Bondrée apivore		Salamandre tachetée ; Crapaud commun		Chat sauvage ; Martre ; Hérisson ; Ecureuil roux		
Zones ouvertes type pâturage extensif, prairies de fauche, habitats faiblement végétalisés (faciès humides)	Traquet motteux ; Tarier des prés ; Œdicnème criard ; Vanneau huppé	Coronelle lisse		Azuré du serpolet ; (Damier de la Succise ; Cuivré des marais)	Hérisson ; Muscardin	Terrain de chasse potentiel	
Ornières, habitats temporaires récemment remaniés			Crapaud calamite ; Alyte accoucheur	Œdipode turquoise			
Mares (faciès forestiers)			Salamandre tachetée ; Crapaud commun ; Crapaud calamite ; Alyte accoucheur ; Tritons, les grenouilles rieuses	(Leucorrhine à large queue ; Cordulie à corps fin dans une moindre mesure)	Crossope aquatique		
Eaux courantes ensoleillées		Couleuvre à collier	Grenouilles rieuses	Agrion de Mercure	Crossope aquatique		Lamproie de Planer ; Vandoises
Eaux courantes à				Cordulie à			Lamproie de

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Habitats	Groupes	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Insectes	Mammifères terrestres	Chiroptères	Poissons
ripisylve					corps fin			Planer ; Vandoises
Arbres sénescents et/ou à cavités					Insectes saproxyliques		Gite potentiel	
Bâti ancien, ruines							Gite potentiel	

Exemples d'habitats d'espèces



Talus boisé et roncier en bordure de parcelle agricole, considéré favorable au Rougequeue à front blanc, Bruant zizi, Moineau friquet pour les oiseaux ; aux Muscardin, Hérisson et Ecureuil pour les mammifères terrestres ; aux Lézard des murailles et Lézard vert pour les reptiles. Terrain de chasse potentiel pour les chiroptères.



Etang fermé potentiel au développement de la Leucorrhine à large queue chez les insectes ; au Crapaud commun, Salamandre tachetée, Rainette verte, tritons, et grenouilles rieuses chez les amphibiens ; au Crossope aquatique chez les mammifères ; à la Bouscarle de Cetti chez les oiseaux et à la Couleuvre à Collier chez les reptiles.



Zone ouverte herbacée potentiellement favorables au Cuivré des marais, au Damier de la Succise, au Traquet motteux, au Tarier des prés, c'est également un terrain de chasse potentiel pour les chiroptères.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié



Bord de route peu favorable à une diversité patrimoniale. Seules des espèces comme le Lézard des murailles et les cortèges d'oiseaux communs ont été jugés potentiels.



Boisement mature par secteurs, potentiellement favorable au Pouillot siffleur, à la Bondrée apivore, à l'Autour des Palombes, au Milan noir, au Torcol fourmilier, au Grimpereau des bois, au Gobemouche noir chez les oiseaux ; à la Salamandre tachetée chez les amphibiens ; au Lézard vivipare, au Lézard des souches et à l'Orvet fragile chez les reptiles ; au Chat sauvage, à la Martre, au Hérisson et à l'Ecureuil roux chez les mammifères. Ces habitats possèdent aussi potentiellement des arbres favorables aux insectes saproxylophages et des gîtes à chiroptères.



Substrat récemment remanié favorable à l'Œdipode turquoise chez les insectes, la Coronelle lisse en lisière chez les reptiles ; au Crapaud calamite dans les dépressions temporairement en eau chez les amphibiens.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

1.4.3 Synthèse du diagnostic simplifié sur la faune par groupe

La synthèse ci-dessous présente les espèces potentiellement présentes sur les milieux naturels prospectés par diagnostic simplifié lors de la période 05/12/2016 au 28/01/2017. Ces milieux à enjeux potentiels ont fait l'objet de diagnostics approfondis en période optimale en 2017.

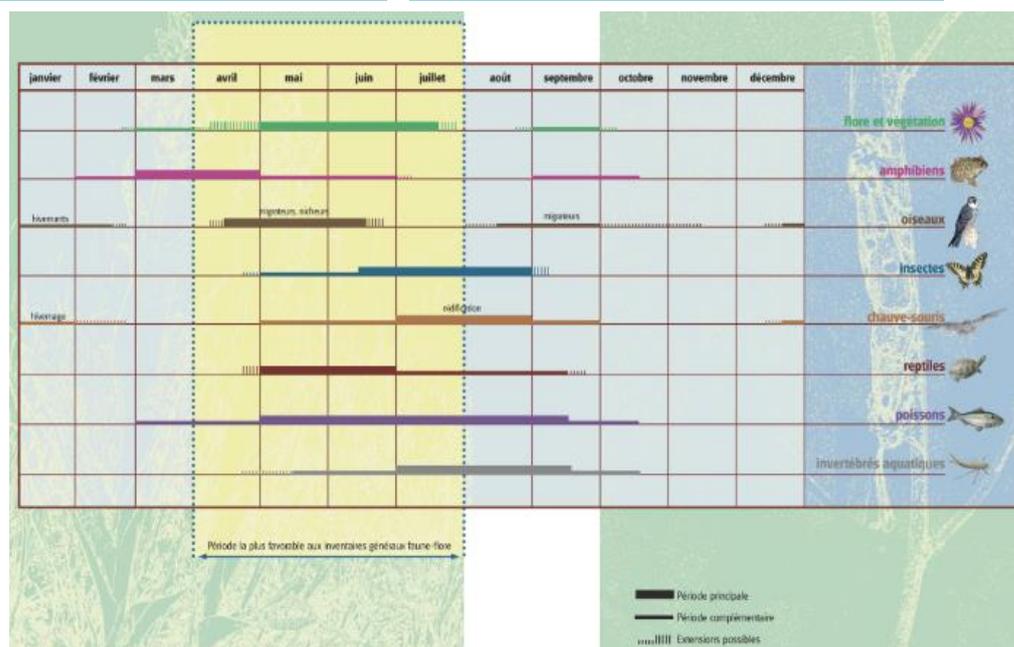
Figure 7 : Périodes optimales de prospection

Avifaune

647 habitats ont été identifiés comme abritant potentiellement des espèces protégées et/ou patrimoniales. Les espèces et leurs occurrences de saisie sont présentées ci-dessous :

Tableau 12 : Avifaune potentielle ou avérée sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES	ESPECE	OCCURRENCES
Bruant zizi	306	Alouette lulu	73
Rougequeue à front blanc	303	Grimpereau des bois	62
Moineau friquet	213	Milan noir	60
Pie-grèche écorcheur	181	Bondrée apivore	55
Bouscarle de Cetti	160	Gobemouche noir	55
Pie-grèche grise	152	Torcol fourmilier	40
Traquet tairier, Tairier des prés	126	Rougegorge familier	39
Traquet motteux	116	Autour des palombes	34
Pouillot siffleur	105	Pinson des arbres	31
Vanneau huppé	97	Troglodyte mignon	23
Œdicnème criard	83	Mésange à longue queue	16



3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES
Fauvette à tête noire	15
Faucon crécerelle	14
Mésange charbonnière	14
Rougequeue noir	13
Chardonneret élégant	12
Chouette chevêche, Chevêche	11
Busard cendré	10
Buse variable	10
Pic vert, Pivert	10
Pouillot véloce	10
Pic épeiche	9
Tarier pâtre	8
Grand Cormoran	6
Héron cendré	6
Moineau domestique	6
Mouette rieuse	6
Verdier d'Europe	6
Choucas des tours	5
Épervier d'Europe	5
Mésange bleue	4
Busard Saint-Martin	3
Fauvette grisette	3
Grand Gravelot	3

ESPECE	OCCURRENCES
Sittelle torchepot	3
Accenteur mouchet	2
Bouvreuil pivoine	2
Cygne tuberculé	2
Grimpereau des jardins	2
Martin-pêcheur d'Europe	2
Mésange nonnette	2
Petit Gravelot	2
Roitelet huppé	2
Bergeronnette grise	1
Coucou gris	1
Gobemouche gris	1
Grèbe à cou noir	1
Mésange huppée	1
Pic épeichette	1
Pipit des arbres	1
Serin cini	1
Tarin des aulnes	1

L'ensemble des 647 habitats a fait l'objet de prospections approfondies (cf. étape 3) en complément des inventaires de mission 2.

Reptiles

585 habitats ont été identifiés comme abritant potentiellement des espèces protégées et/ou patrimoniales. Les espèces et leurs occurrences de saisie sont présentées ci-dessous :

Tableau 13 : Reptiles potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES
Lézard des murailles	473
Lézard vert occidental	440
Orvet fragile	225
Coronelle lisse	218
Couleuvre à collier	104
Lézard des souches	51
Lézard vivipare	51

L'ensemble des 585 habitats a fait l'objet de prospections approfondies (cf. étape 3).

Amphibiens

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

140 habitats potentiellement à enjeux ont été identifiés dans l'aire d'étude. Les espèces et leurs occurrences de saisie sont présentées ci-dessous :

Tableau 14 : Amphibiens potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES
Crapaud commun	88
Grenouille agile	88
Salamandre tachetée	68
Tritons	46
Rainette verte	21
Crapaud calamite	18
Grenouille rieuse	12
Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	11

L'ensemble des 140 habitats a fait l'objet de prospections approfondies (cf. étape 3).

Mammifères

577 habitats potentiellement à enjeux ont été identifiés dans l'aire d'étude. Les espèces et leurs occurrences de saisie sont présentées ci-dessous :

Tableau 15 : Mammifères potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES
Muscardin	437
Écureuil roux	360
Hérisson d'Europe	356
Blaireau européen	81
Martre des pins, Martre	65
Chat sauvage	45
Crossope aquatique	14

L'ensemble des 577 habitats a fait l'objet de prospections approfondies (cf. étape 3).

Insectes

90 habitats ont été identifiés comme abritant potentiellement des espèces protégées et/ou patrimoniales. L'ensemble de ces polygones nécessite une vérification via des inventaires approfondis. Les espèces et leurs occurrences de saisie sont présentées ci-dessous :

Tableau 16 : Mammifères potentiels ou avérés sur les milieux naturels suite au diagnostic simplifié

ESPECE	OCCURRENCES
Damier de la Succise	28
Agrion de Mercure	25
Cuivré des marais	21
Cedipode turquoise	20
Cordulie à corps fin	7
Azuré du Serpolet	2

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Leucorrhine à large queue	1
Arbres à insectes saproxylophages	75

Pour les insectes saproxylophages 75 habitats sont susceptibles d'héberger du Grand Capricorne ou du Pique Prune.

L'ensemble des 90 habitats a fait l'objet de prospections approfondies (cf. étape 3) en complément des inventaires de mission 3.

Chiroptères

161 habitats présentant des arbres à gîtes potentiels ont été identifiés lors des prospections. Des diagnostics approfondis visant à pointer les arbres pouvant abriter des chiroptères ont été réalisés en parallèle des inventaires par écoute de mission 2.

Poissons

Un seul habitat à enjeu potentiel pour la Lamproie de Planer et la Vandoise a été identifié. Une cartographie des frayères étant prévue dans le cadre de l'AO DLE unique, ce groupe n'a pas été pris en compte dans les diagnostics approfondis.

Mollusques

111 habitats ont été identifiés comme abritant potentiellement du Vertigo de Des Moulins. Bien que l'espèce ne soit pas protégée, elle fait l'objet de demandes récurrentes de prise en compte dans les dossiers CNPN. Cette espèce a donc été recherchée dans le cadre des diagnostics approfondis.

1.5 Caractérisation des boisements

Comme précisé dans le paragraphe 1.2 d'étape 1, la caractérisation de l'état boisé au sens du code forestier répond à l'étude de 4 critères :

- (1) l'occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestières,
- (2) la superficie de la formation boisée,
- (3) la largeur moyenne en cime de la formation boisée,
- (4) la superficie ou pourcentage du couvert de la formation boisée.

Parmi ces critères, les trois derniers sont étudiés par analyse cartographique et photo-interprétation dans le cadre de l'analyse d'étape 1. L'occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestière est directement étudié lors des prospections de terrain dans le cadre des diagnostics simplifiés.

Par ailleurs, la définition d'une stratégie de compensation nécessite l'analyse des enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements (voir chapitre 5 relatif à l'étape 4). Ces enjeux sont étudiés au travers de plusieurs critères dont certains sont étudiés sur le terrain (voir tableau ci-dessous), d'autres par analyse cartographique *a posteriori*.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des critères et indicateurs d'analyse des enjeux des boisements étudiés sur le terrain. Les critères étudiés par traitements cartographiques sont présentés dans le chapitre 5 du présent rapport.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Tableau 17 : Critères relevés sur le terrain dans le cadre de la caractérisation des boisements

Critères	Indicateurs	Notes d'enjeux				Source de l'information
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Patrimonialité des habitats	Habitat sans statut	Habitat forestier bénéficiant d'un statut (ZNIEFF ou humide)	Habitat forestier d'intérêt communautaire	Habitat forestier d'intérêt communautaire cumulant au moins un autre statut	Bioévaluation des habitats
	Potentialité d'accueil des habitats boisés en espèces patrimoniales	Seule présence d'espèces communes ⁴	Présence d'espèces forestières peu communes à assez rare et/ou NT	Présence d'espèces forestières rares à très rares et/ou VU	Présence d'espèces forestières EN ou CR	Bioévaluation des espèces présentes et potentielles
	Prise en compte du boisement dans les zonages du patrimoine naturel	Traitement cartographiques				
	Participation du boisement à une TVB (locale ou SRCE)	Traitement cartographiques				
ENJEUX SOCIAUX	Taux d'espaces verts par habitants à l'échelle communale	Traitement cartographiques				
	Fréquentation des boisements (loisirs, randonnées, etc.)	Pas fréquenté	Faiblement fréquenté	Moyennement fréquenté	Très fréquenté	Évaluation à dire d'expert de la fréquentation des boisements et interrogation des usagers si présents lors des expertises
	Accessibilité des boisements	Difficile à très difficile (obstacles importants, clôture, etc.)	Moyenne (chemins peu entretenus, avec quelques obstacles mineurs, pas de balisage)	Facile (chemins bien entretenus, sans obstacles, à topographie plane, mais non praticable par tout type de public, balisage faible)	Très facile (aire d'influence importante, chemins très bien entretenus, sans obstacle, à topographie plane, prévus pour tout type de public, balisage)	Évaluation à dire d'expert
	Activité cynégétique (non étudié dans le cadre de cette mission)	Pratique d'aucune activité cynégétique	Présence d'une réserve de chasse	Pratique d'une autre activité cynégétique	Pratique d'une activité cynégétique commerciale ou traditionnelle	Fédérations départementales de chasse

⁴ Le caractère commun d'une espèce traduit un niveau de rareté défini comme un indicateur qui reflète la fréquence à laquelle une espèce est observée à une échelle géographique donnée. Plus l'élément est présent, moins il est rare. Le niveau de rareté peut s'exprimer suivant les niveaux suivants : commun, peu commun, assez rare, rare, très rare.

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

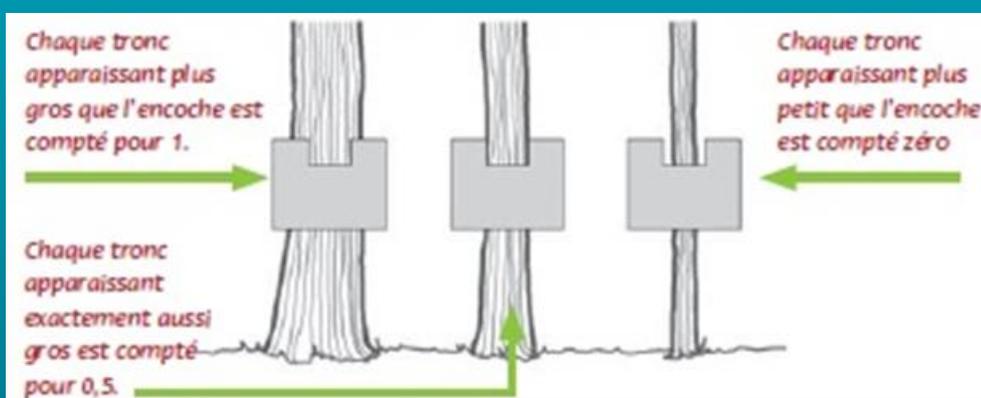
Critères	Indicateurs	Notes d'enjeu				Source de l'information
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
	Localisation du boisement par rapport au patrimoine culturel	Traitement cartographiques				
	Localisation du boisement par rapport à un périmètre de protection des captages d'eau potable	Traitement cartographiques				
ENJEUX ECONOMIQUES	Circonférence des arbres et surface terrière (G)	Majorité de petit bois (circonférence strictement inférieure à 70,5 cm)	Majorité de moyen bois (circonférence au moins égale à 70,5 cm et strictement inférieure à 149,5 cm)	Très gros bois dominant (circonférence au moins égale à 212,5 cm) et $10 < G < 20$ ou Gros bois dominant (circonférence au moins égale à 149,5 cm et strictement inférieure à 212,5 cm) et $20 < G < 40$	Très gros bois dominant et $G > 20$	Voir encadré ci-dessous
	Qualité de bois	Rebut (Bois pourri, piqué, déchiqueté, inutilisable même pour du chauffage)	Qualité 3 (Industrie, chauffage)	Qualité 2 (Menuiserie courante, charpente, coffrage, traverses)	Qualité 1 (déroulage, ébénisterie, menuiserie fine)	Évaluation à dire d'expert
	Exploitableté	Très difficile	Difficile	Moyenne	Facile	Évaluation à dire d'expert
	Document de gestion durable	Traitement cartographiques				
	Potentialités des stations forestières	Traitement cartographiques				
	Exploitation de peupliers	Absence d'une peupleraie	-	-	Présence d'une peupleraie	Expertises de terrain

3 Etape 2 : Diagnostic simplifié

Précisions sur la surface terrière pour l'essence objectif

Définition : la surface terrière permet de caractériser de façon objective et rapide le capital de bois sur pied constituant un peuplement.

Méthode : l'outil utilisé est une jauge d'angle. Il s'agit d'une placette dans laquelle est réalisée une encoche de 1 cm de largeur et placée au bout d'une chaîne de 50 cm de longueur (à noter que cet outil peut aisément être remplacé par le pouce dressé à bout de bras). L'opérateur porte le bout de la chaîne à son œil et éloigne la placette à bout de chaîne tendue. L'opérateur effectue alors, à partir d'un point d'observation dans le boisement, un tour d'horizon complet visant le tronc de tous les arbres de futaie à 1,30 m de hauteur (arbres pris en compte à partir de 17,5 cm de diamètre). Chaque tronc apparaissant plus gros que l'encoche est compté « 1 », chaque tronc apparaissant exactement aussi gros que l'encoche est noté « 0,5 » et chaque tronc apparaissant plus petit que l'encoche est noté « 0 ».



Source : CRPF Bourgogne

La somme représente la surface terrière exprimée en m²/ha.

4

Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement

4 Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement

1 Identification des boisements au sens du Code forestier

1.1 Rappel des critères pris en compte pour l'identification des boisements au sens du code forestier

Quatre critères sont pris en compte pour caractériser l'état boisé d'un terrain au sens du Code forestier :

- L'occupation du sol par des arbres et arbustes d'essences forestières,
- La superficie de la formation boisée,
- La largeur moyenne en cime de la formation boisée,
- La superficie ou pourcentage du couvert de la formation boisée⁵.

Comme présenté dans le chapitre 3, le premier critère lié aux arbres et arbustes d'essences forestières est étudié sur le terrain. Les trois autres critères sont étudiés par traitement cartographique.

L'analyse est réalisée à l'échelle des formations boisées (ou entité forestières homogènes) regroupant plusieurs polygones.

1.2 Critères pris en compte pour la délimitation des formations boisées

La délimitation des formations boisées est réalisée dans l'objectif de délimiter les **massifs boisés de même type et d'un seul tenant**. Pour cela, une analyse par photo-interprétation (photographie aérienne et SCAN25) a été couplée à une prise en compte des résultats d'expertises (caractéristiques des boisements, type de peuplement, gestion associée, etc.) et une analyse diachronique.

Exemples de délimitation des massifs boisés d'un seul tenant



Distinction du bois du Quesnoy avec les bosquets en parcelles agricoles du fait de leur séparation physique



Distinction des boisements 142 et 114 du fait de leur séparation physique par l'Oise

⁵Lorsque la végétation forestière est constituée de jeunes plants ou de semis naturels, l'état boisé est caractérisé par la présence d'au moins 500 brins d'avenir bien répartis à l'hectare

4 Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement

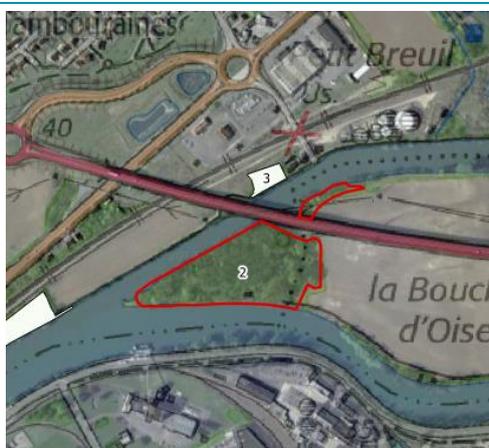
Exemples de délimitation des massifs boisés d'un seul tenant



Distinction des massifs 100 et 101 en raison de leur discontinuité historique (photographie IGN, 1975)



Distinction des massifs 106 et 132 en raison de leur configuration historique (photographie IGN, 1975)



Fusion des deux polygones pour former le massif 2 en raison de sa configuration historique (photographie

4 Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement

Exemples de délimitation des massifs boisés d'un seul tenant

IGN, 1975)

Fusion de trois polygones pour former le massif boisé 109 en raison de sa configuration historique (photographie IGN, 1975)

1.3 Résultats

Le tableau ci-dessous synthétise les superficies de boisements répondant au Code forestier à l'échelle de chaque département situés dans la bande DUP du projet.

Tableau 18 : Boisements du code forestier à l'échelle départementale au sein de la bande DUP du projet

Boisements au sens du Code forestier au sein de la bande DUP du projet	
Département	Superficie des boisements au sens du code forestier
Oise	236.23 Ha
Somme	188.59 Ha
Pas-de-Calais	127.94 Ha
Nord	2,08 Ha
Total	554.84 Ha

Les boisements au sens du Code Forestier mentionnés ci-dessus sont localisées dans la carte « Massifs boisés d'un seul tenant » jointe en annexe.

4 Etape 3 : Boisements soumis à autorisation de défrichement

2 Rappel des critères pris en compte pour l'identification des boisements soumis à autorisation de défrichement

2.1 Critères pris en compte

Quatre critères sont étudiés pour identifier les boisements préalablement délimités soumis à autorisation de défrichement :

- La superficie du boisement,
- L'âge du boisement,
- La nature de la propriété,
- La nature des plantations (boisements plantés dans le cadre de mesures compensatoires ou faisant l'objet de réduction fiscale)

L'analyse est réalisée à l'échelle des entités boisées préalablement définies pour les deux premiers critères (superficie et âge du boisement). Elle est réalisée à l'échelle des parcelles cadastrales pour l'analyse de la nature de la propriété et la nature des plantations.

2.2 Résultats

Le tableau ci-dessous synthétise les superficies de boisements soumis à autorisation de défrichement à l'échelle de chaque département concerné par l'emprise des travaux préliminaires.

Tableau 19 : Boisements soumis à autorisation de défrichement à l'échelle départementale

Boisements au sens du Code forestier et soumis à autorisation de défrichement à l'échelle départementale	
Départements	Superficie des boisements soumis à autorisation de défrichement au sein de chaque département
Oise	5.99 Ha
Somme	7.68 Ha
Pas-de-Calais	5.47 Ha
Nord	0.00 Ha
Total	19.14 Ha

L'ensemble des boisements (soumis ou non à autorisation de défrichement) a fait l'objet d'une caractérisation dont les résultats sont synthétisés sous forme de fiches jointes en annexes. Les boisements soumis à autorisation défrichement pour les travaux préliminaires sont localisées sur la carte « Emprise des travaux préliminaires et identification des boisements soumis à autorisation de défrichement » jointe en annexe.

5

Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

1 Analyse des enjeux sur les boisements soumis à autorisation défrichement pour les travaux préliminaires

1.1 Critères pris en compte dans l'analyse des enjeux écologiques, sociaux et économiques

Plusieurs critères ont été définis pour caractériser les enjeux écologiques, sociaux et économiques des boisements soumis à autorisation de défrichement.

L'ensemble de critères et indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Certains de ces critères sont étudiés directement sur le terrain. D'autres demandent des analyses cartographiques complémentaires.

Tableau 20 : Critères d'analyse des boisements soumis à autorisation de défrichement

Critères	Indicateurs	Notes d'enjeu				Source de l'information
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Patrimonialité des habitats	Habitat sans statut	Habitat forestier bénéficiant d'un statut (ZNIEFF ou humide)	Habitat forestier d'intérêt communautaire	Habitat forestier d'intérêt communautaire cumulant au moins un autre statut	Bioévaluation des habitats
	Potentialité d'accueil des habitats boisés en espèces patrimoniales	Seule présence d'espèces communes ⁶	Présence d'espèces forestières peu communes à assez rare et/ou NT	Présence d'espèces forestières rares à très rares et/ou VU	Présence d'espèces forestières EN ou CR	Bioévaluation des espèces présentes et potentielles
	Prise en compte du boisement dans les zonages du patrimoine naturel	Aucun zonage du patrimoine naturel	Boisement inclus dans un autre zonage du patrimoine naturel (non contraire à l'objectif de préservation)	Boisement inclus dans un zonage de type ZNIEFF de type II ou ZICO (non contraire à l'objectif de préservation)	Boisement inclus dans un zonage de type ZNIEFF de type I, RNN, RNR ou Natura 2000 (non contraire à l'objectif de préservation)	Base de données CARMEN
	Participation du boisement à une TVB (locale ou SRCE)	Boisement ne participant pas à une TVB (locale ou SRCE)	Boisement identifié comme espace relais dans une TVB (locale ou SRCE)	Boisement identifié comme participant à un corridor écologique à restaurer	Boisement identifié comme un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique à préserver	Études TVB (locales et SRCE) disponibles sur le territoire étudié
ENJEUX SOCIAUX	Taux d'espaces verts par habitants à l'échelle communale	Densité d'espaces verts communale > 100 m ² /hab.	Densité d'espaces verts communale > 25 m ² /hab.	Densité d'espaces verts communale comprise entre 10 et 25 m ² /hab.	Densité d'espaces verts communale < 10 m ² /hab.	Occupation du sol à l'échelle communale et recensements de la population de l'INSEE

⁶ Le caractère commun d'une espèce traduit un niveau de rareté défini comme un indicateur qui reflète la fréquence à laquelle une espèce est observée à une échelle géographique donnée. Plus l'élément est présent, moins il est rare. Le niveau de rareté peut s'exprimer suivant les niveaux suivants : commun, peu commun, assez rare, rare, très rare.

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Critères	Indicateurs	Notes d'enjeux				Source de l'information
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
	Fréquentation des boisements (loisirs, randonnées, etc.)	Pas fréquenté	Faiblement fréquenté	Moyennement fréquenté	Très fréquenté	Évaluation à dire d'expert de la fréquentation des boisements et interrogation des usagers si présents lors des expertises
	Accessibilité des boisements	Difficile à très difficile (obstacles importants, clôture, etc.)	Moyenne (chemins peu entretenus, avec quelques obstacles mineurs, pas de balisage)	Facile (chemins bien entretenus, sans obstacles, à topographie plane, mais non praticable par tout type de public, balisage faible)	Très facile (aire d'influence importante, chemins très bien entretenus, sans obstacle, à topographie plane, prévus pour tout type de public, balisage)	Évaluation à dire d'expert
	Activité cynégétique (non étudié dans le cadre de cette mission)	Pratique d'aucune activité cynégétique	Présence d'une réserve de chasse	Pratique d'une autre activité cynégétique	Pratique d'une activité cynégétique commerciale ou traditionnelle	Fédérations départementales de chasse
	Localisation du boisement par rapport au patrimoine culturel	Aucun élément de patrimoine culturel à proximité	Boisement présent à moins de 100 m d'un site inscrit ou classé, dans un périmètre de protection d'un monument historique ou dans une ZPPAUP/AMVAP mais sans covisibilité	Boisement présent à moins de 100 m d'un site inscrit et en covisibilité avec lui	Boisement présent à moins de 100 m d'un site classé et en covisibilité avec lui, dans un périmètre de protection d'un monument historique ou dans une ZPPAUP/AMVAP	Base de données CARMEN
	Localisation du boisement par rapport à un périmètre de protection des captages d'eau potable	Aucun périmètre de protection de captage concerné par le boisement	Boisement situé dans un périmètre de protection éloigné ou dans un BAC	Boisement situé dans un périmètre de protection rapproché ou dans les zones vulnérables d'un BAC	Boisement situé dans un périmètre de protection immédiat, concerné par un captage ORQUE ou localisé à moins de 15m d'un cours d'eau	Agences Régionales de Santé (ARS)
ENJEUX ECONOMIQUES	Circonférence des arbres et surface terrière (G)	Majorité de petit bois (circonférence strictement inférieure à 70,5 cm)	Majorité de moyen bois (circonférence au moins égale à 70,5 cm et strictement inférieure à 149,5 cm)	Très gros bois dominant (circonférence au moins égale à 212,5 cm) et $10 < G < 20$ ou Gros bois dominant (circonférence au moins égale à 149,5 cm et strictement inférieure à 212,5 cm) et $20 < G < 40$	Très gros bois dominant et $G > 20$	Voir encadré présenté ci-avant
	Qualité de bois	Rebut (Bois pourri, piqué, déchiqueté, inutilisable même pour du chauffage)	Qualité 3 (Industrie, chauffage)	Qualité 2 (Menuiserie courante, charpente, coffrage, traverses)	Qualité 1 (déroutage, ébénisterie, menuiserie fine)	Évaluation à dire d'expert

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Critères	Indicateurs	Notes d'enjeux				Source de l'information
		Enjeu négligeable (note de 1)	Enjeu faible (note de 2)	Enjeu moyen (note de 3)	Enjeu fort (note de 4)	
	Exploitabilité	Très difficile	Difficile	Moyenne	Facile	Évaluation à dire d'expert
	Document de gestion durable	Boisement soumis à aucun document de gestion	Bois sous code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)	Bois appartenant à un massif sous Plan Simple de Gestion (PSG) 10 - 25 ha	Bois appartenant à un massif sous Plan Simple de Gestion (PSG) >25 ha ou sous régime forestier	Consultation des services de l'Etat
	Potentialités des stations forestières	Potentialités très faibles	Potentialités faibles	Potentialités moyennes à assez bonnes	Potentialités bonnes à très bonnes	Guide des stations forestières (voir ci-dessous)
	Exploitation de peupliers	Absence d'une peupleraie	-	-	Présence d'une peupleraie	Évaluation à dire d'expert (expertises de terrain)

Zoom sur l'indicateur de potentialité des stations forestières

Les expertises de terrain n'ayant pas vocation, dans le cadre de cette mission, à définir les unités stationnelles en présence, l'indicateur de potentialité des stations forestières est extrapolé sur la base d'un croisement entre la typologie des habitats forestiers utilisée dans le cadre de cette mission et les unités stationnelles de l'Artois, Ponthieu, Cambrésis, Santerre et Saint-Quentinois et du Soissonnais (les boisements étudiés ne concernent ni le Plateau Picard, Vimeu, Picardie Verte, ni la Flandre et Bas-Pays de Flandre).

Le tableau ci-dessous présente la correspondance utilisée entre la typologie des habitats naturels forestiers et celle des unités stationnelles. À noter que plusieurs unités stationnelles peuvent être associées à un habitat. En effet, l'analyse de critères autres que ceux de la végétation (humus et sol) est nécessaire pour définir une unité stationnelle et trancher entre celles proposées.

Sur la base de cette correspondance, une note d'enjeu est associée à chaque polygone sur la base de la potentialité sylvicole définie pour l'unité stationnelle correspondante. Si plusieurs unités stationnelles sont associées à un même habitat forestier, la note d'enjeu est calculée en effectuant la moyenne des enjeux associés aux différentes unités stationnelles.

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Tableau 21 : Correspondance entre les typologies d'habitats forestiers et les unités stationnelles

Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)	ARTOIS, PONTHEU, CAMBRESIS, SANTERRE et SAINT-QUENTINOIS			SOISSONNAIS		
		Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final	Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final
Boisement alluvial	Aulnaie-frênaie mésohygrophile nitrophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Aulnaie frênaie ormaie mésohygrophile, neutrophile à nitrophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Aulnaie marécageuse	USM2	2	2	US2; US4	1; 3	2
	Aulnaie mésohygrophile de l'Alnion incanae	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Aulnaie saulaie frênaie marécageuse	USM2	2	2	US2; US4	1; 3	2
	Aulnaie saulaie frênaie rivulaire	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Chênaie charmaie à Jacinthe des bois du Fraxino quercion	USA2; USLh	3; 3	3	US8; US10; US11; US12	3; 3; 4; 4	4
	Chênaie frênaie alluviale mésohygrophile de l'Alnion incanae	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Frênaie alluviale mésohygrophile de l'Alnion incanae	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Frênaie érableaie alluviale mésohygrophile de l'Alnion incanae	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Frênaie érableaie du Fraxino quercion	USL3	4	4	US8; US10; US11; US12	3; 3; 4; 4	4
	Frênaie mésophile neutrophile à nitrophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Frênaie rivulaire nitrophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Mq Aulnaie saulaie frênaie rivulaire et mégaphorbiaie eutrophe	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Mq Saulaie blanche et mégaphorbiaie eutrophe à Urtica dioica	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Saulaie arbustive	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Saulaie arbustive à arborée	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
Saulaie blanche	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3	

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)	ARTOIS, PONTHEIU, CAMBRESIS, SANTERRE et SAINT-QUENTINOIS			SOISSONNAIS		
		Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final	Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final
Boisement alluvial en mosaïque avec peupleraie	Mq Peupleraie et frênaie érabraie alluviale mésohygrophile de l'Alnion incanae	USAlu1	3	3	US4	3	3
Boisement humide	Aulnaie à Fougère des marais	USM2	2	2	US2; US4	1; 3	2
	Charmaie mésotrophe acidocline	USA2; USLh; USL2	3; 3; 4	3	Nombreuses US associées		3
	Chênaie mésophile acidocline	USSi2; USSa; USL2; USL3	3; 3; 4; 4	4	US8; US9; US10; US11; US13	3; 3; 3; 4; 3	3
	Chênaie pédonculée charmaie mésophile neutro-acidocline à Hedera helix	USSi2; USL2; USL3	3; 4; 4	4	US8; US9; US10; US11; US13	3; 3; 3; 4; 3	3
	Frênaie chênaie mésohygrophile neutrophile à nitrophile	USL3	4	4	US8; US10; US11; US12	3; 3; 4; 4	4
	Mq Aulnaie frênaie et saulaie blanche	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Mq Saulaie arbustive à arborée et roselière à Phragmites australis	USM2; USAlu1	2; 3	3	US2; US4	1; 3	2
	Mq Saulaie arbustive à arborée et tremblant à Roseau commun et Fougère des marais	USM2	2	2	US2; US4	1; 3	2
	Mq Saulaie blanche et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
Boisement mésophile	Boisement acidocline dominé par le Châtaignier	USSa; USL1	3; 3	3	US10; US11; US13	3; 4; 3	3
	Boisement acidocline dominé par le Châtaignier	USSa; USL1	3; 3	3	US10; US11; US13	3; 4; 3	3
	Chênaie charmaie mésophile neutrophile à Hedera helix	USSi2; USSi3; USL3	3; 3; 4	3	US8; US9; US10; US11; US13	3; 3; 3; 4; 3	3
	Chênaie hêtraie mésophile neutrophile à acidocline	USSi2; USL2; USL3	3; 4; 4	4	US8; US9; US10; US11; US13	3; 3; 3; 4; 3	3

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)	ARTOIS, PONTHEIU, CAMBRESIS, SANTERRE et SAINT-QUENTINOIS			SOISSONNAIS		
		Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final	Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final
	Chênaie mésophile eutrophe à Rubus	USSi2; USSa; USL2; USL3	3; 3; 4; 4	4	US8; US9; US10; US11; US13	3; 3; 3; 4; 3	3
	Frênaie calcicole du Carpinion betuli	USC1; USC2; USC3	3; 3; 2	3	US6; US7	1; 3	2
Peupleraie	Peupleraie avec mégaphorbiaie eutrophe en sous-étage	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie avec sous-étage arboré à arbustif de l'Alnion incanae	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie avec sous-étage arbustif à herbacé de l'Alnion incanae	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie avec sous-étage arbustif et/ou herbacé hygrophile à mésohygrophile de l'Alnion glutinosae	USAlu1	3	3	US4	3	3
	Peupleraie avec sous-étage herbacé mésophile	USAlu2	4	4	US4	3	3
	Peupleraie blanche	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie mésohygrophile et neutrophile avec sous-étage arbustif dense	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie mésohygrophile, neutrophile à nitrophile avec sous-étage arbustif dense	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Peupleraie mésophile, neutrophile à nitrophile avec sous-étage herbacé	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
Autre peuplement ligneux	Boisement rudéral	-	-	1	-	-	1
	Coupe forestière	-	-	1	-	-	1
	Mq Plantation de feuillus et de boisements rudéraux	-	-	1	-	-	1
	Plantation arborée à arbustive	-	-	1	-	-	1
	Plantation de feuillus	-	-	1	-	-	1
	Plantation de résineux	-	-	1	-	-	1
	Autre	-	-	1	-	-	1
Fourré arbustif à arboré	Bosquet arbustif	-	-	1	-	-	1
	Fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile	-	-	1	-	-	1

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Occupation du sol de niveau 1 (BIOTOPE)	Occupation du sol de niveau 2 (ECOTHEME et BIOTOPE)	ARTOIS, PONTHEIU, CAMBRESIS, SANTERRE et SAINT-QUENTINOIS			SOISSONNAIS		
		Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final	Unités stationnelles	Enjeu	Enjeu final
	Fourré arbustif indifférencié	-	-	1	-	-	1
	Fourré arbustif mésohygrophile	-	-	1	-	-	1
	Fourré arbustif mésophile à Crataegus monogyna	-	-	1	-	-	1
	Fourré arbustif mésophile à mésohygrophile	-	-	1	-	-	1
	Mq Fourré arbustif mésophile et ourlet calcicole	-	-	1	-	-	1
	Mq Fourré arbustif mésophile et plantation de feuillus mésophiles	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	-US4	3	3
	Ourlet à Sambucus ebulus	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Recrue forestière mésohygrophile	-	-	1	-	-	1
Friche	Friche prairiale mésophile avec fourré arbustif à arboré mésophile	-	-	1	-	-	1
	Mq Friche prairiale mésophile et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile	-	-	1	-	-	1
	Mq Friche sèche mésophile et plantation arborée à arbustive	-	-	1	-	-	1
	Ourlet calcicole	-	-	1	-	-	1
Haie	Haie arborée indifférenciée	-	-	1	-	-	1
	Haie arbustive à arborée	-	-	1	-	-	1
Mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe à Urtica dioica piquetée d'arbustes	-	-	1	-	-	1
	Mégaphorbiaie eutrophe sous saulaie arbustive	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Mq Mégaphorbiaie eutrophe et saulaie arbustive à arborée	USAlu1; USAlu2	3; 4	4	US4	3	3
	Mq Ourlet à Sambucus ebulus et mégaphorbiaie eutrophe à Urtica dioica	USAlu2	4	4	US4	3	3
Roselière et autre formation d'hélophytes	Mq Cariçaie à Carex acutiformis riparia et fourré arbustif à arboré mésophile à mésohygrophile	-	-	1	-	-	1

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

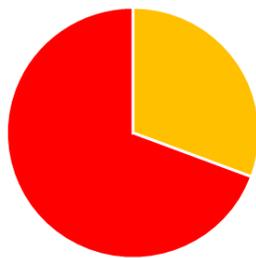
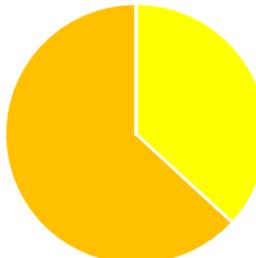
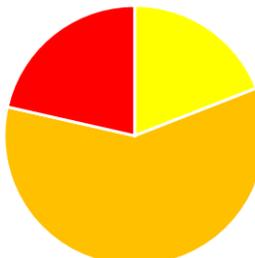
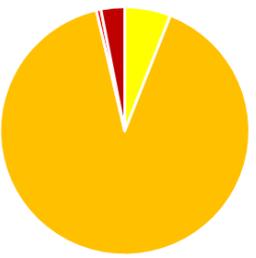
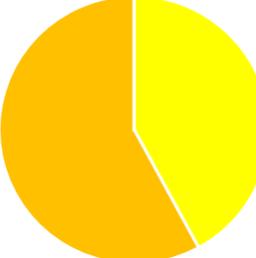
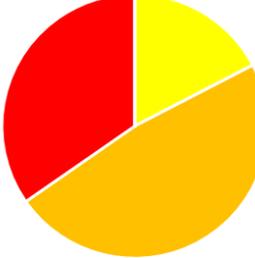
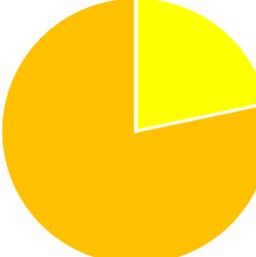
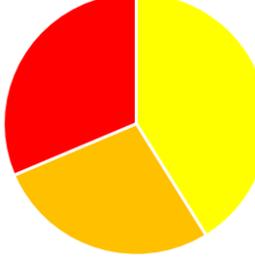
1.2 Résultats de l'analyse des enjeux sur les boisements soumis à autorisation défrichement pour les travaux préliminaires

1.2.1 Résultats à l'échelle de l'ensemble du projet

Sur la base des critères préalablement définis, le tableau suivant propose une synthèse des enjeux écologiques, sociaux et économiques à l'échelle des quatre départements étudiés.

Les graphiques suivants présentent la répartition des enjeux négligeables, faibles, moyens et forts sur les différents territoires.

Tableau 22 : Répartition des niveaux d'enjeux à l'échelle départementale

Répartition des notes d'enjeux écologiques, sociaux et économiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement			
Départements	Enjeux écologiques	Enjeux sociaux	Enjeux économiques
Oise			
Somme			
Pas-de-Calais			
Nord	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Légende			

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

Les boisements soumis à autorisation de défrichement présentent des enjeux sociaux négligeables ou faible: pas fréquentés par le public et difficiles d'accès, non concernés par un périmètre de captage.

En ce qui concerne les enjeux écologiques, ils sont pour la plupart faibles : boisements hors trame verte et bleue, hors zonage d'inventaire, n'accueillant que des espèces communes,

Les boisements à enjeu écologique moyen à fort se situent :

- pour l'Oise, dans la vallée alluviale de l'Oise et au niveau du marais de Passel ;
- pour la Somme, au niveau de la vallée de la Somme à Cléry sur Somme, Péronne et Biaches ;
- pour le Pas de Calais, au niveau du grand bois d'Ytres et des boisements présents en rive du canal du Nord.

Au niveau économique, plus de la moitié des bois présentent des enjeux faibles. Environ un tiers des bois présentent toutefois un enjeu qualifié de moyen en raison de la présence de gros à très gros bois, de qualité de bois d'œuvre et exploitables, sachant les peupleraies conduisent à sur coter la valeur économique des bois au regard de l'importance de la filière économique régionale du peuplier.

Les bois à forte valeur économique sont localisés notamment au niveau du Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt (80), du Grand bois d'Ytres, (62) et des peupleraies réparties tout au long du tracé des travaux préliminaires

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

1.2.2 Résultats à l'échelle du département l'Oise

Tableau 23 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département de l'Oise

Enjeux écologiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Patrimonialité des habitats	2.01%	0.45%	11.07%	86.48%
Patrimonialité des espèces	61.49%	22.37%	16.13%	-
Zonages du patrimoine naturel	6.79%	-	46.28%	46.93%
Participation à la TVB	100.00%	-	-	-

Tableau 24 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département de l'Oise

Enjeux sociaux portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Taux d'espaces verts communal	91.90%	8.10%	-	-
Fréquentation	67.40%	32.60%	-	-
Accessibilité	25.59%	45.76%	16.51%	12.13%
Patrimoine culturel	100.00%	-	-	-
Périmètre de protection des captages et proximité avec le réseau hydrographique	54.12%	-	0.28%	45.60%

Tableau 25 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département de l'Oise

Enjeux économiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Circonférence	37.22%	60.25%	2.54%	-
Qualité de bois	37.22%	50.21%	12.57%	-
Exploitabilité	24.04%	25.21%	34.21%	16.54%
Document de gestion	60.78%	-	-	39.22%
Potentialité des stations forestières	10.70%	6.21%	83.09%	-
Exploitation des peupliers	60.78%	-	-	39.22%

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

1.2.3 Résultats à l'échelle du département de la Somme

Tableau 26 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département de la Somme

Enjeux écologiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Patrimonialité des habitats	32.42%	-	45.46%	22.11%
Patrimonialité des espèces	96.79%	1.89%	1.32%	-
Zonages du patrimoine naturel	96.33%	-	-	3.67%
Participation à la TVB	33.88%	-	-	66.12%

Tableau 27 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département de la Somme

Enjeux sociaux portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Taux d'espaces verts communal	100.00%	-	-	-
Fréquentation	16.86%	83.14%	-	-
Accessibilité	5.21%	43.19%	51.60%	-
Patrimoine culturel	98.79%	-	-	1.21%
Périmètre de protection des captages et proximité avec le réseau hydrographique	56.70%	-	-	43.30%

Tableau 28 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département de la Somme

Enjeux économiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Circonférence	59.10%	40.90%	-	-
Qualité de bois	18.53%	77.51%	3.97%	-
Exploitabilité	5.15%	14.94%	79.91%	-
Document de gestion	66.64%	-	-	33.36%
Potentialité des stations forestières	36.12%	2.38%	37.15%	24.35%
Exploitation des peupliers	88.66%	-	-	11.34%

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

1.2.4 Résultats à l'échelle du département du Pas-de-Calais

Tableau 29 : Niveaux d'enjeux écologiques sur le département du Pas-de-Calais

Enjeux écologiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Patrimonialité des habitats	45.29%	0.04%	-	54.67%
Patrimonialité des espèces	82.41%	8.11%	9.49%	-
Zonages du patrimoine naturel	98.59%	-	-	1.41%
Participation à la TVB	10.61%	-	9.38%	80.01%

Tableau 30 : Niveaux d'enjeux sociaux sur le département du Pas-de-Calais

Enjeux sociaux portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Taux d'espaces verts communal	64.01%	7.35%	28.64%	-
Fréquentation	12.28%	87.47%	0.25%	-
Accessibilité	12.28%	34.87%	52.85%	-
Patrimoine culturel	100.00%	-	-	-
Périmètre de protection des captages et proximité avec le réseau hydrographique	59.17%	-	-	40.83%

Tableau 31 : Niveaux d'enjeux économiques sur le département du Pas-de-Calais

Enjeux économiques portés par les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais				
	Recouvrement par niveau d'enjeu			
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort
Circonférence	59.10%	40.90%	-	-
Qualité de bois	18.53%	77.51%	3.97%	-
Exploitabilité	5.15%	14.94%	79.91%	-
Document de gestion	55.94%	-	-	44.06%
Potentialité des stations forestières	36.12%	2.38%	37.15%	24.35%
Exploitation des peupliers	88.66%	-	-	11.34%

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2 Définition d'une stratégie de compensation

2.1 Méthodologie proposée pour la définition d'un coefficient de compensation

Le présent chapitre a pour objectif de proposer une méthodologie aux services instructeurs de calcul des coefficients de compensation à partir de la caractérisation des enjeux écologiques, sociaux et économiques évaluées précédemment pour les boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires.

La définition d'une stratégie de compensation nécessite en effet dans un premier temps d'évaluer un coefficient de compensation, tel que défini dans l'instruction technique du 29 juillet 2015⁷.

La méthodologie proposée s'inspire du projet de doctrine départementale du Nord et du Pas-de-Calais relative aux autorisations de défrichement (DDTM62, août 2015). Elle consiste à associer les niveaux d'enjeux « négligeable », « faible », « moyen » ou « fort » à chacun des enjeux écologique, social ou économique et de les mettre en regard à un coefficient de compensation tel que proposé dans le tableau ci-dessous.

Proposition de méthode de calcul du coefficient multiplicateur pour la compensation en fonction des enjeux écologiques, sociaux et économiques

Niveau d'enjeu écologique	Niveau d'enjeu social	Niveau d'enjeu économique	Coefficient de base (hors modulation liée au taux de boisement) dit « coefficient brute »
1	1	1	1/1
1	1	2	1/1
1	2	2	1/1
2	2	2	1/1
1	1	3	2/1
1	2	3	2/1
2	2	3	2/1
1	3	3	2/1
1	1	4	3/1
1	2	4	3/1
2	3	3	3/1
2	2	4	3/1
1	3	4	3/1
3	3	3	3/1
2	3	4	3/1
1	4	4	4/1
3	3	4	4/1
2	4	4	4/1
3	4	4	4/1
4	4	4	4/1

Légende : 1 : Enjeu négligeable ; 2 : Enjeu faible ; 3 : Enjeu moyen ; 4 Enjeu fort

⁷ Instruction technique relative aux modalités de calcul de l'indemnité équivalente au coût des travaux de boisement ou reboisement requis comme condition à l'autorisation de défrichement des bois et forêts des particuliers et des collectivités ou autres personnes morales mentionnées au 2° du I de l'article L211-1 du Code Forestier

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

La DDTM62 introduit également la notion de modulation liée au taux de boisement. Cette modulation est fixée dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais tel que présenté ci-dessous. Nous proposons de reprendre ce principe de modulation, en l'extrapolant aux départements de la Somme et de l'Oise.

Détermination de la modulation liée au taux de boisement

Département	Taux de boisement	Territoires concernés par les boisements soumis à autorisation de défrichement	Principe de modulation
Nord	< 5 %	SCOT Cambresis	+ 2
	5 à 10 %	-	+ 1
	10 à 20 %	-	0
	> 20 %	-	-1
Pas-de-Calais	0 à 10 %	SCOT de la Région d'Arras – SCOT OSARTIS	+ 1
	10 à 20 %	-	0
	> 20 %	-	- 1
Somme et Oise	0 à 10 %	SCOT Santerre Haute Somme	+ 1
	10 à 20 %	-	0
	> 20 %	Territoires de l'ARC, de la CC2V et de la CCPN	-1

Chacun des enjeux écologique, social et économique est qualifié sur la base de plusieurs indicateurs, présentés dans le tableau 20. Pour rappel, ces indicateurs sont renseignés à l'échelle de chaque polygone. L'analyse est donc réalisée à cette échelle. La note globale d'enjeu écologique, social ou économique est obtenue (pour chaque polygone) en réalisant une moyenne des notes obtenues par chacun des indicateurs, arrondie à l'unité. Cette méthode permet de pallier au nombre différent d'indicateurs pour chaque enjeu. L'association des notes obtenues pour les enjeux écologique, social et économique est corrélée à un coefficient de compensation de base (voir tableau présenté en page précédente). Ce coefficient est ensuite modulé selon le tableau ci-dessus en fonction du taux de boisement du territoire dans lequel s'intègre les boisements soumis à autorisation de défrichement. Dans le cas d'un résultat nul ou négatif, il est ramené à une compensation de 1/1. De même, le coefficient de compensation est borné à un maximum de 4/1.

Le besoin de compensation global est ensuite calculé en appliquant le coefficient obtenu par la surface du polygone considéré.

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2.2 Coefficients de compensation proposés et évaluation du besoin de compensation

La méthodologie présentée précédemment a été mise en œuvre sur l'ensemble des boisements soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires. Pour rappel, l'analyse est réalisée à l'échelle de chaque polygone, échelle à laquelle les enjeux écologiques, sociaux et économiques ont été étudiés. Les paragraphes suivants présentent l'ensemble de ces résultats. Une synthèse est proposée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Synthèse des besoins de compensation à l'échelle des travaux préliminaires

Boisements au sens du Code forestier et soumis à autorisation de défrichement à l'échelle départementale			
<i>Départements</i>	<i>Superficie des boisements soumis à autorisation de défrichement</i>	<i>Évaluation du besoin surfacique de compensation</i>	<i>Coefficient de compensation moyen à l'échelle départementale</i>
Oise	5.99 Ha	6.80 Ha	1.13
Somme	7.68 Ha	18.63 Ha	2.42
Pas-de-Calais	5.47 Ha	15,41 Ha	2,81
Nord	0.00 Ha	-	-
Total	19.14 Ha	40,84 Ha	2,13

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2.2.1 Besoins de compensation évalués à l'échelle du département de l'Oise

À l'échelle du département de l'Oise, la superficie défrichée et soumise à autorisation de défrichement s'élève à 5,99 ha. Au regard des coefficients de compensation proposés pour chacun des polygones et des boisements suivant la méthode développée ci-avant, le besoin de compensation s'élève à une superficie de 6,80 ha, **soit un coefficient de coefficient moyen de 1,13**.

Tableau 33 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de l'Oise

Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de l'Oise				
Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Surface total du massif boisé (ha)	Surface soumise à autorisation de défrichement (ha)	Surface à compenser (ha)
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	3.01	0.13	0.13
5	Boisement de la Mare au Cochon à Choisy-au-Bac	5.03	0.69	0.69
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	5.50	0.31	0.31
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	9.23	1.76	2.30
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	1.57	0.04	0.05
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	18.86	0.22	0.27
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	33.72	2.35	2.56
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	5.45	0.40	0.40
130	Boisement le Bac à l'Aumône à Choisy-au-Bac	0.41	0.02	0.02
134	Boisement de l'Oise et de son Canal latéral à Thourotte	0.74	0.07	0.07
TOTAL pour le département de l'Oise			5.99	6,80

Le détail des résultats par polygone est présenté en annexe 1 à ce rapport.

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2.2.2 Besoins de compensation à l'échelle du département de la Somme

À l'échelle du département de la Somme, la superficie défrichée et soumise à autorisation de défrichement s'élève à 7,68 ha. Au regard des coefficients de compensation proposés pour chacun des polygones et des boisements suivant la méthode développée ci-avant, le besoin de compensation s'élève à une superficie de 18,63 ha, **soit un coefficient de coefficient moyen de 2,42.**

Tableau 34 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de la Somme

Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de la Somme				
Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Surface total du massif boisé (ha)	Surface soumise à autorisation de défrichement (ha)	Surface à compenser (ha)
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	36.37	0.60	1.24
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	42.29	0.29	1.10
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	2.65	0.67	1.34
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	1.85	0.19	0.39
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	7.89	0.65	1.39
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	130.71	2.62	7.63
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	37.59	1.24	2.49
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	8.27	0.91	1.83
116	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	1.15	0.10	0.31
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	39.80	0.30	0.70
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	5.42	0.11	0.21
Total pour le département de la Somme			7,68	18,63

Le détail des résultats par polygone est présenté en annexe 2 à ce rapport.

5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2.2.3 Besoins de compensation évalués à l'échelle du département du Pas-de-Calais

À l'échelle du département de la Somme, la superficie défrichée et soumise à autorisation de défrichement s'élève à 5,47 ha. Au regard des coefficients de compensation proposés pour chacun des polygones et des boisements suivant la méthode développée ci-avant, le besoin de compensation s'élève à une superficie de 15,41 ha, **soit un coefficient de coefficient moyen de 2,81**.

Tableau 35 : Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département du Pas-de-Calais

Synthèse des surfaces à compenser par massif boisé dans le département de le Pas-de-Calais				
Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Surface total du massif boisé (ha)	Surface soumise à autorisation de défrichement (ha)	Surface à compenser (ha)
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	29.90	2.42	8.84
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	22.68	0.89	1.79
86	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	7.76	0.01	0.04
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	2.67	0.52	1.03
123	Boisement des Puits de ventilation du Canal du Nord souterrain à Ytres	1.89	0.01	0.01
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	11.34	0.94	2.29
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	4.61	0.07	0.20
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	4.32	0.03	0.06
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	4.39	0.58	1.15
Total pour le département du Pas-de-Calais			5.47	15,41

Le détail des résultats par polygone est présenté en annexe 3 à ce rapport.

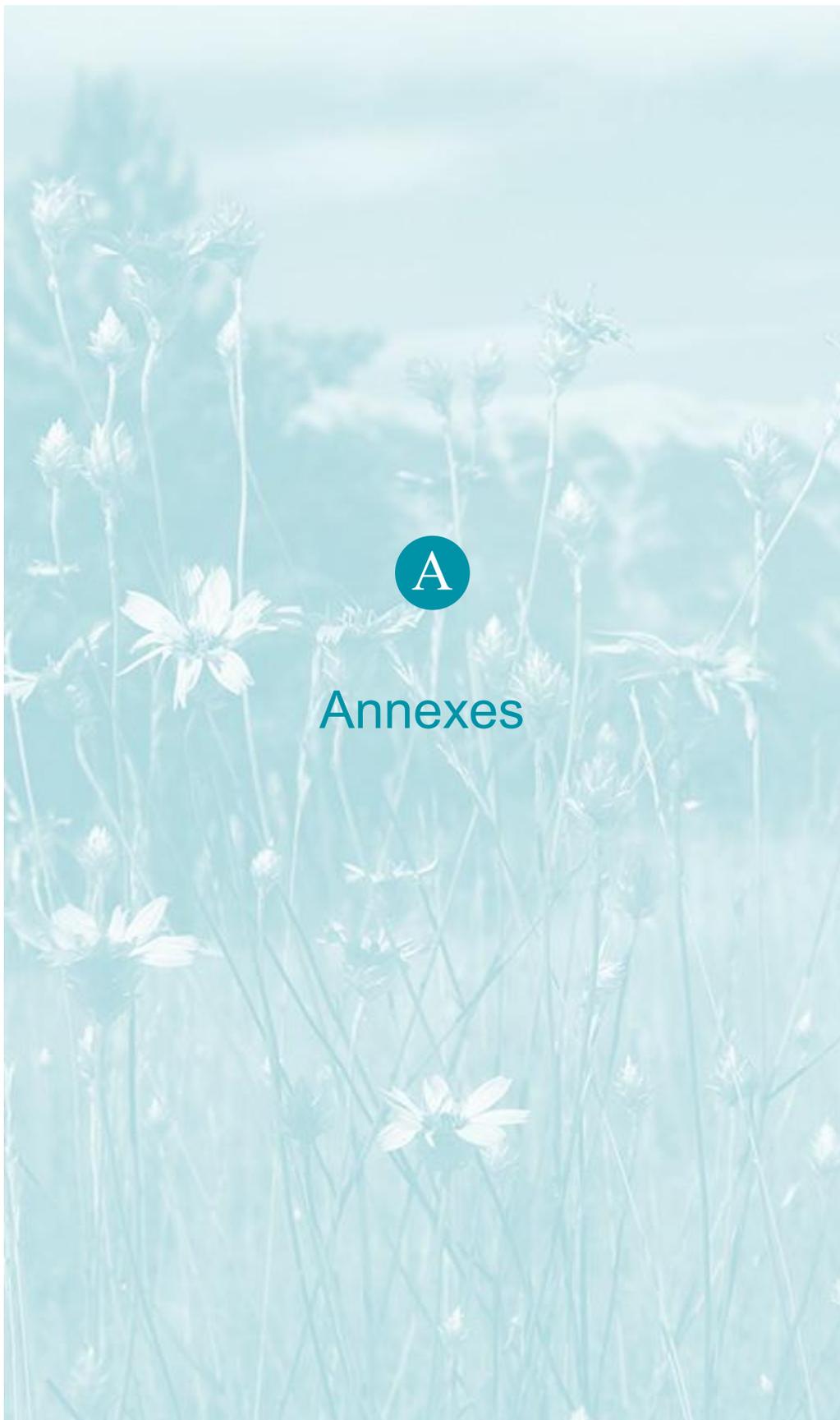
5 Etape 4 : Analyse des enjeux liés aux déboisements et propositions de compensation

2.2.4 Mise en œuvre de la compensation

La stratégie de mise en œuvre de la compensation sera définie dans les arrêtés d'autorisation, après concertation entre le maître d'ouvrage et les Services instructeurs.



Annexes



Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	46	751.12	2	2	3	2	1	751.12
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	47	580.65	2	2	3	2	1	580.65
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	338	0.02	2	2	3	2	1	0.02
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	339	0.07	2	2	3	2	1	0.07
2	Boisement de la Bouche d'Oise à Clairoix	340	0.09	2	2	3	2	1	0.09
5	Boisement de la Mare au Cochon à Choisy-au-Bac	36	11.70	3	2	2	2	1	11.70
5	Boisement de la Mare au Cochon à Choisy-au-Bac	37	6 913.10	3	2	2	2	1	6 913.10
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	38	555.18	3	1	3	2	1	555.18
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	39	411.92	3	1	3	2	1	411.92
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	40	674.62	2	1	3	2	1	674.62
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	41	680.91	3	1	3	2	1	680.91
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	42	591.81	3	1	3	2	1	591.81
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	43	3.22	3	1	3	2	1	3.22
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	44	0.02	2	1	3	2	1	0.02
9	Bois la Rouillée à Choisy-au-Bac	45	155.63	2	1	3	2	1	155.63

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	1	0.15	3	2	2	2	1	0.15
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	2	0.11	3	2	2	2	1	0.11
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	30	5 436.70	3	2	3	3	2	10 873.40
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	31	0.28	3	2	2	2	1	0.28
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	32	4 867.29	3	2	2	2	1	4 867.29
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	33	1 023.38	3	1	1	2	1	1 023.38
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	34	53.98	2	1	1	1	1	53.98
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	71	13.56	3	2	2	2	1	13.56
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	78	208.52	3	2	2	2	1	208.52
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	79	0.20	3	2	2	2	1	0.20
14	Boisement de l'Oise à Cambronne-lès-Ribécourt et Thourotte	80	5 951.66	3	2	2	2	1	5 951.66
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	48	16.21	3	2	3	3	2	32.41

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	49	73.41	3	2	3	3	2	146.81
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	76	23.26	3	1	3	2	1	23.26
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	77	210.09	3	1	3	2	1	210.09
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	106	63.46	3	1	2	2	1	63.46
15	Boisement de l'Oise, lieu-dit le Village à Montmacq	107	39.70	3	2	1	2	1	39.70
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	51	561.68	3	2	3	3	2	1 123.35
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	52	31.72	3	2	3	3	2	63.44
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	53	12.19	3	2	2	2	1	12.19
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	54	247.31	3	2	2	2	1	247.31
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	101	280.14	3	2	2	2	1	280.14

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	102	700.98	3	2	2	2	1	700.98
33	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie sud, lieu-dit le Marais à Passel et La Palée à Pont-L'Evêque	103	316.31	3	2	2	2	1	316.31
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	50	273.08	2	2	2	1	1	273.08
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	94	1 994.85	2	1	1	1	1	1 994.85
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	95	530.36	3	2	2	2	1	530.36
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	96	484.42	3	2	2	2	1	484.42
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	97	110.58	3	2	2	2	1	110.58
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	98	4 318.69	3	2	2	2	1	4 318.69
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	99	3 254.43	3	1	2	2	1	3 254.43

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	100	469.98	3	1	2	2	1	469.98
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	104	2 108.20	3	2	3	3	2	4 216.40
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	105	1 244.42	2	2	2	1	1	1 244.42
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	321	611.16	2	1	2	1	1	611.16
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	322	34.40	2	1	1	1	1	34.40
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	323	734.59	2	1	1	1	1	734.59
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	324	1 276.98	2	1	1	1	1	1 276.98
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	325	250.29	2	1	1	1	1	250.29
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	326	220.94	2	1	1	1	1	220.94

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	327	1 002.51	2	1	1	1	1	1 002.51
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	328	37.53	2	1	1	1	1	37.53
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	329	884.77	2	1	1	1	1	884.77
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	330	321.00	2	1	1	1	1	321.00
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	331	582.05	2	1	1	1	1	582.05
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	332	789.96	2	1	2	1	1	789.96
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	333	1 137.99	2	1	2	1	1	1 137.99
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	334	318.09	2	1	1	1	1	318.09
34	Boisement du Canal Latéral à l'Oise Le Vivier, partie nord, lieu-dit la Palée à Pont-L'Evêque et Passel	335	538.03	2	1	2	1	1	538.03

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	55	194.86	3	1	1	2	1	194.86
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	56	273.78	2	1	1	1	1	273.78
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	57	79.95	2	2	2	1	1	79.95
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	58	170.37	2	2	2	1	1	170.37
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	59	91.64	2	2	2	1	1	91.64
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	60	38.48	2	2	2	1	1	38.48
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	61	269.31	2	2	2	1	1	269.31
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	62	184.09	2	2	2	1	1	184.09
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	63	102.50	2	2	2	1	1	102.50
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	64	224.92	2	2	1	1	1	224.92
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	65	42.47	2	2	1	1	1	42.47
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	66	183.49	2	1	2	1	1	183.49

A Annexe 1 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de l'Oise

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	67	154.78	2	1	2	1	1	154.78
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	68	123.34	2	1	2	1	1	123.34
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	69	125.81	2	1	2	1	1	125.81
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	70	109.80	2	1	2	1	1	109.80
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	72	251.37	2	2	2	1	1	251.37
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	73	146.13	2	2	2	1	1	146.13
107	Boisement du Canal latéral à l'Oise, lieu-dit les Signies à Thourotte	74	1 205.67	2	1	1	1	1	1 205.67
130	Boisement le Bac à l'Aumône à Choisy-au-Bac	35	169.60	2	1	1	1	1	169.60
134	Boisement de l'Oise et de son Canal latéral à Thourotte	75	122.13	3	1	2	2	1	122.13
134	Boisement de l'Oise et de son Canal latéral à Thourotte	300	545.92	3	1	1	2	1	545.92

Légende :

Enjeu écologique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu écologique
 Enjeu social : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu social
 Enjeu économique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu économique
 Coefficient de compensation « brute » : coefficient de compensation résultant des enjeux écologiques, sociaux et économiques
 Coefficient de compensation final : coefficient « brute » modulé suivant le territoire concerné
 Surface à compenser : surface du polygone soumis à autorisation de défrichement multipliée par le coefficient de compensation final

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme									
Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	3	0.02	2	2	2	1	2	0.04
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	4	0.20	2	2	3	2	3	0.61
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	5	0.01	2	2	3	2	3	0.02
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	81	14.35	2	2	2	1	2	28.71
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	82	523.48	2	2	2	1	2	1 046.97
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	83	1 149.02	2	2	2	1	2	2 298.04
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	84	1 147.40	2	2	2	1	2	2 294.79
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	85	1 159.45	2	2	2	1	2	2 318.90

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	86	95.84	2	1	2	1	2	191.67
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	87	95.38	2	1	2	1	2	190.77
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	88	58.92	2	1	2	1	2	117.84
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	89	244.99	2	2	3	2	3	734.97
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	90	172.01	2	2	3	2	3	516.04
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	91	80.54	2	1	3	2	3	241.63
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	92	544.74	2	2	2	1	2	1 089.47
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	93	688.67	2	2	2	1	2	1 377.35
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	341	0.00	2	2	2	1	2	0.00
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	342	0.34	2	2	2	1	2	0.68
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	343	0.00	2	2	2	1	2	0.00
53	Boisement de l'Ingon, à Languevoisin-Quiquery et Nesle	344	0.19	2	2	2	1	2	0.39

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	171	89.79	4	1	2	3	4	359.18
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	172	30.14	4	1	2	3	4	120.55
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	173	40.10	3	1	2	2	3	120.31
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	174	8.82	3	1	1	2	3	26.47
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	175	13.36	4	1	1	3	4	53.44
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	176	238.91	3	1	2	2	3	716.72
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	177	369.46	4	1	2	3	4	1 477.83
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	178	469.30	4	1	2	3	4	1 877.19
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	179	247.92	4	1	2	3	4	991.67
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	255	63.16	4	1	2	3	4	252.66
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	269	66.16	4	1	2	3	4	264.63
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	270	1 005.99	4	1	2	3	4	4 023.94

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	291	0.27	2	1	1	1	2	0.55
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	292	124.39	3	1	2	2	3	373.17
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	303	56.83	3	1	2	2	3	170.49
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	304	43.23	4	1	2	3	4	172.92
62	Boisement le Marais des Halles à Cléry-sur-Somme, Péronne et Biaches	336	10.98	4	1	2	3	4	43.92
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	11	0.41	2	2	2	1	2	0.82
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	220	675.27	2	2	2	1	2	1 350.53
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	221	1 932.10	2	2	2	1	2	3 864.19
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	222	1 928.17	2	2	2	1	2	3 856.34
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	223	1 865.15	2	2	2	1	2	3 730.30
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	224	55.20	2	2	2	1	2	110.39
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	225	121.29	2	2	2	1	2	242.57

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichage (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
73	Boisement de la Vallée Messire Firmin à Moislains	226	113.49	2	2	2	1	2	226.98
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	218	687.02	1	1	1	1	2	1 374.05
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	219	41.02	1	1	1	1	2	82.05
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	250	342.22	1	1	2	1	2	684.43
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	251	270.74	1	1	2	1	2	541.48
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	252	164.86	1	1	2	1	2	329.72
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	253	48.97	1	1	2	1	2	97.94
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	254	0.40	1	1	2	1	2	0.79
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	295	177.49	1	1	2	1	2	354.97
75	Boisements du Canal du Nord, lieu-dit Vallée Mayet à Moislains	296	214.50	1	1	2	1	2	428.99
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	13	0.92	1	2	3	2	3	2.75
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	14	0.07	1	2	3	2	3	0.22

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichage (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	15	0.05	2	2	2	1	2	0.11
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	16	0.01	2	1	2	1	2	0.01
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	17	0.02	2	1	2	1	2	0.04
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	18	0.01	2	2	2	1	2	0.01
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	19	0.07	2	2	2	1	2	0.15
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	20	0.25	2	2	2	1	2	0.50
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	21	0.09	2	2	2	1	2	0.18
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	216	50.77	1	1	1	1	2	101.54
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	217	306.80	1	1	1	1	2	613.60
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	229	313.17	1	2	3	2	3	939.50
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	230	90.94	1	2	3	2	3	272.81
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	231	92.25	1	2	3	2	3	276.76

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	232	206.66	1	2	3	2	3	619.99
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	233	149.39	1	2	3	2	3	448.16
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	234	171.47	2	2	2	1	2	342.94
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	235	240.45	2	2	2	1	2	480.90
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	236	0.00	2	1	2	1	2	0.00
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	237	15.99	2	1	2	1	2	31.98
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	238	454.55	2	1	2	1	2	909.11
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	239	6.96	2	1	2	1	2	13.92
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	240	79.92	2	2	2	1	2	159.84
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	241	252.80	2	2	2	1	2	505.60
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	242	258.95	2	2	2	1	2	517.91
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	243	354.06	2	2	2	1	2	708.13

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	244	17.55	2	2	2	1	2	35.10
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	245	260.81	2	2	2	1	2	521.61
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	246	34.73	2	2	2	1	2	69.45
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	247	36.29	2	2	2	1	2	72.58
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	248	1 998.05	2	1	2	1	2	3 996.09
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	249	12.14	2	1	2	1	2	24.27
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	285	34.10	2	1	2	1	2	68.20
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	286	832.93	2	1	2	1	2	1 665.87
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	287	8.35	2	1	2	1	2	16.70
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	298	205.69	2	2	2	1	2	411.37
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	299	49.80	2	2	2	1	2	99.60
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	337	0.56	2	1	2	1	2	1.12

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	355	0.36	1	2	3	2	3	1.08
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	356	0.17	1	2	3	2	3	0.51
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	357	0.04	2	2	2	1	2	0.08
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	358	0.02	2	2	2	1	2	0.03
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	367	0.03	2	1	2	1	2	0.06
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	370	0.21	2	1	2	1	2	0.43
78	Boisements du Canal du Nord et de la Tortille, lieu-dit Petit et Grand Marais à Moislains	371	0.01	2	1	2	1	2	0.02
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	10	0.02	2	1	2	1	2	0.05
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	22	1.05	2	2	3	2	3	3.16
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	23	0.02	2	2	3	2	3	0.05
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	24	0.05	2	2	3	2	3	0.14
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	25	0.26	2	2	3	2	3	0.77
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	26	0.00	2	2	3	2	3	0.01
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	201	1 613.59	2	2	2	1	2	3 227.18
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	202	615.05	2	2	2	1	2	1 230.11
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	214	67.35	2	1	2	1	2	134.69

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	215	11.23	2	1	2	1	2	22.45
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	271	2 398.65	2	2	3	2	3	7 195.95
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	272	3 561.91	2	2	3	2	3	10 685.74
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	273	3 705.23	2	2	3	2	3	11 115.68
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	274	1 511.63	2	2	3	2	3	4 534.90
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	275	701.31	2	2	3	2	3	2 103.93
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	276	689.93	2	2	3	2	3	2 069.79
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	277	788.28	2	2	3	2	3	2 364.83
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	278	232.51	2	2	3	2	3	697.54
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	279	5 942.23	2	2	3	2	3	17 826.70
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	280	4 265.34	2	2	3	2	3	12 796.01
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	281	14.16	2	2	2	1	2	28.33
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	282	17.92	2	2	3	2	3	53.75
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	283	68.76	2	2	3	2	3	206.28
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	284	0.82	2	2	3	2	3	2.45
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	353	0.02	2	1	2	1	2	0.03
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	354	0.00	2	1	2	1	2	0.00
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	361	0.00	2	2	3	2	3	0.01
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	362	0.28	2	2	3	2	3	0.83
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	363	0.17	2	2	3	2	3	0.51

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	364	0.11	2	2	2	1	2	0.21
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	365	0.30	2	2	3	2	3	0.90
79	Bois de l'Eau à Etricourt-Manancourt	366	0.49	2	2	3	2	3	1.46
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	8	0.03	2	1	1	1	2	0.06
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	9	0.04	2	1	1	1	2	0.08
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	193	420.75	2	2	2	1	2	841.50
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	194	178.99	2	2	2	1	2	357.99
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	195	25.12	2	2	2	1	2	50.25
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	196	19.07	2	2	2	1	2	38.14
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	197	2 699.75	2	1	2	1	2	5 399.51

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m²)
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	198	1 250.18	2	1	2	1	2	2 500.37
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	199	10.36	2	1	2	1	2	20.72
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	200	0.15	2	1	2	1	2	0.30
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	203	28.74	2	1	1	1	2	57.47
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	204	796.26	2	1	1	1	2	1 592.51
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	205	899.46	2	1	1	1	2	1 798.92
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	206	193.19	2	1	1	1	2	386.38
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	207	8.98	2	1	1	1	2	17.95
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	208	20.08	2	1	1	1	2	40.16

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichage (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	209	122.79	2	1	2	1	2	245.58
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	210	19.12	2	1	2	1	2	38.23
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	211	16.26	2	1	2	1	2	32.53
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	212	74.06	2	1	1	1	2	148.12
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	213	11.09	2	1	1	1	2	22.18
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	305	167.06	2	1	2	1	2	334.12
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	306	422.70	2	1	2	1	2	845.40
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	307	1 909.18	2	1	2	1	2	3 818.36
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	308	2 363.38	2	1	2	1	2	4 726.76

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	309	533.67	2	1	2	1	2	1 067.34
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	310	111.27	2	1	1	1	2	222.54
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	311	89.94	2	1	1	1	2	179.88
80	Boisement du Canal du Nord, lieu-dit la Sablonnière et les Grenettes à Etricourt-Manancourt	312	11.26	2	1	1	1	2	22.52
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	180	176.34	2	2	2	1	2	352.68
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	181	372.99	2	2	2	1	2	745.98
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	182	119.59	2	2	2	1	2	239.17
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	183	2 058.72	2	1	1	1	2	4 117.43
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	184	378.27	2	1	1	1	2	756.55
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	185	6.03	2	1	1	1	2	12.06
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	186	54.19	2	1	1	1	2	108.37

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	187	204.02	2	1	1	1	2	408.04
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	188	1 302.90	2	1	1	1	2	2 605.79
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	189	2 607.55	2	1	1	1	2	5 215.09
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	190	1 655.13	2	1	1	1	2	3 310.26
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	191	211.72	2	1	1	1	2	423.43
81	Boisement du Canal du Nord à la Vallée Canard à Etricourt-Manancourt	192	1.63	2	1	1	1	2	3.26
116	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	258	181.86	1	2	3	2	3	545.59
116	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	259	766.93	1	2	3	2	3	2 300.79
116	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	260	52.86	1	2	3	2	3	158.58
116	Boisement la Fontaine du Parc à Villers-Carbonnel	261	28.27	1	2	3	2	3	84.81
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	28	0.03	2	2	2	1	2	0.07
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	29	0.09	2	2	2	1	2	0.17

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichage (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	256	953.32	2	1	1	1	2	1 906.65
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	257	92.02	2	1	1	1	2	184.03
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	262	283.38	2	2	3	2	3	850.15
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	263	539.48	2	2	3	2	3	1 618.43
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	264	63.44	2	2	3	2	3	190.32
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	265	79.40	2	2	3	2	3	238.20
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	266	33.88	2	2	1	1	2	67.75
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	267	21.62	2	2	1	1	2	43.24
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	313	102.21	2	1	2	1	2	204.42
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	316	101.47	2	2	2	1	2	202.93
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	317	205.08	2	2	2	1	2	410.16
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	318	444.96	2	2	2	1	2	889.92

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	319	34.10	2	2	2	1	2	68.21
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	320	37.39	2	2	2	1	2	74.78
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	359	0.20	2	1	1	1	2	0.40
117	Boisement la Fontaine des Billes à Saint-Christ-Briost et Villers-Carbonnel	360	0.10	2	1	1	1	2	0.19
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	12	0.09	2	1	2	1	2	0.17
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	27	0.02	2	1	1	1	2	0.05
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	227	27.47	2	1	1	1	2	54.95
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	228	358.44	2	1	2	1	2	716.88
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	288	40.37	1	1	1	1	2	80.74
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	289	456.72	1	1	1	1	2	913.45
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	290	49.21	2	1	1	1	2	98.41
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	297	137.87	2	1	1	1	2	275.74

A Annexe 2 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département de la Somme

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	368	0.01	1	1	1	1	2	0.02
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	369	0.00	1	1	1	1	2	0.01
170	Boisement de l'écluse n°8 du Canal du Nord à Moislains	372	0.07	1	1	1	1	2	0.13

Légende :

Enjeu écologique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu écologique

Enjeu social : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu social

Enjeu économique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu économique

Coefficient de compensation « brute » : coefficient de compensation résultant des enjeux écologiques, sociaux et économiques

Coefficient de compensation final : coefficient « brute » modulé suivant le territoire concerné

Surface à compenser : surface du polygone soumis à autorisation de défrichement multipliée par le coefficient de compensation final

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	148	27.63	2	2	2	1	2	55.26
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	149	1 242.71	3	2	3	3	4	4 970.82
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	150	993.98	3	2	3	3	4	3 975.90
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	151	792.86	3	2	3	3	4	3 171.43
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	152	847.66	3	2	3	3	4	3 390.63
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	153	376.11	3	2	2	2	3	1 128.33
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	154	1 451.92	2	2	2	1	2	2 903.83
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	155	76.13	3	2	3	3	4	304.51
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	156	2 130.18	3	2	3	3	4	8 520.72
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	157	2 467.05	3	2	3	3	4	9 868.20
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	158	2 809.19	3	2	3	3	4	11 236.78
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	159	2 797.87	3	2	3	3	4	11 191.50
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	160	826.33	3	2	3	3	4	3 305.31
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	161	828.65	3	2	3	3	4	3 314.60
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	162	644.95	3	2	3	3	4	2 579.79

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichage pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichage (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	163	707.63	3	2	3	3	4	2 830.53
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	164	731.26	3	2	2	2	3	2 193.79
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	165	1 125.00	3	2	2	2	3	3 374.99
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	166	1 123.37	3	2	2	2	3	3 370.12
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	167	1 117.93	3	2	2	2	3	3 353.80
83	Grand Bois d'Ytres à Ytres	168	1 121.35	3	2	2	2	3	3 364.04
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	145	1 982.96	2	2	2	1	2	3 965.93
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	146	2 782.07	2	2	2	1	2	5 564.13
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	147	42.49	3	1	1	2	3	127.46
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	268	75.28	3	2	1	2	3	225.85
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	301	1 246.03	2	2	1	1	2	2 492.06
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	302	1 286.45	2	2	1	1	2	2 572.89

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	314	1 451.82	2	2	1	1	2	2 903.65
85	Boisement du Canal du Nord, rive nord, entre les Fins Champs à Ruyaulcourt et Chaufour Félix à Hermies	315	27.25	2	2	1	1	2	54.51
86	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	126	108.79	3	2	3	3	4	435.16
86	Boisement du Canal du Nord au Cimetière à Hermies	127	1.06	3	2	3	3	4	4.23
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	108	883.27	2	1	1	1	2	1 766.54
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	109	937.21	2	1	1	1	2	1 874.42
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	110	1 880.57	2	1	1	1	2	3 761.13
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	111	1 345.25	2	1	1	1	2	2 690.51
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	112	15.86	2	1	1	1	2	31.73
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	113	91.34	2	1	1	1	2	182.67
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	114	0.09	2	1	1	1	2	0.18
89	Les Bosquets du Canal du Nord à Havrincourt	115	6.43	2	1	1	1	2	12.86

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
123	Boisement des Puits de ventilation du Canal du Nord souterrain à Ytres	169	10.30	1	2	2	1	2	20.60
123	Boisement des Puits de ventilation du Canal du Nord souterrain à Ytres	170	17.43	1	2	2	1	2	34.85
123	Boisement des Puits de ventilation du Canal du Nord souterrain à Ytres	293	21.59	1	2	2	1	2	43.17
123	Boisement des Puits de ventilation du Canal du Nord souterrain à Ytres	294	9.81	2	1	1	1	2	19.63
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	6	0.08	3	2	1	2	3	0.23
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	7	0.35	3	2	1	2	3	1.06
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	120	21.62	3	2	1	2	3	64.87
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	121	556.65	3	2	1	2	3	1 669.95
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	123	921.99	3	2	1	2	3	2 765.98
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	135	461.89	2	2	1	1	2	923.78

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	136	864.07	2	2	1	1	2	1 728.13
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	137	546.47	2	2	1	1	2	1 092.94
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	138	637.70	2	2	1	1	2	1 275.41
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	139	2 092.65	2	2	1	1	2	4 185.30
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	140	769.39	2	2	1	1	2	1 538.78
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	141	463.11	3	1	1	2	3	1 389.34
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	142	77.01	3	1	1	2	3	231.02
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	143	1 893.40	3	2	1	2	3	5 680.20
125	Boisement du Canal du Nord, rive sud, de Ruyaulcourt jusqu'au Champ Bruquette à Hermies	144	128.79	3	2	1	2	3	386.37

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	119	239.79	3	2	2	2	3	719.38
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	122	118.35	3	1	1	2	3	355.06
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	124	148.46	3	2	1	2	3	445.37
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	125	158.79	3	2	1	2	3	476.37
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	351	0.00	3	2	1	2	3	0.01
126	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit les Ruyots d'Hermiva à Hermies	352	0.04	3	2	1	2	3	0.11
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	116	22.14	2	1	1	1	2	44.28
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	117	162.87	2	1	1	1	2	325.74
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	118	105.07	2	1	1	1	2	210.14
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	345	0.04	2	1	1	1	2	0.07
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	346	0.00	2	1	1	1	2	0.00
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	347	0.11	2	1	1	1	2	0.22

A Annexe 3 : Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Coefficients de compensation évalués à l'échelle de chaque polygone de boisement soumis à autorisation de défrichement pour les travaux préliminaires dans le département du Pas-de-Calais

Numéro de massif boisé	Nom du massif boisé	Numéro du polygone	Surface du polygone soumis à autorisation de défrichement (m ²)	Enjeu écologique	Enjeu social	Enjeu économique	Coefficient de compensation « brute »	Coefficient de compensation final	Surface à compenser (m ²)
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	348	0.03	2	1	1	1	2	0.07
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	349	0.04	2	1	1	1	2	0.09
176	Boisement du Canal du Nord, rive sud, lieu-dit le Champ Bruquette à Hermies	350	0.04	2	1	1	1	2	0.07
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	128	317.07	1	1	2	1	2	634.14
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	129	1 450.69	1	1	2	1	2	2 901.38
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	130	1 190.98	1	1	2	1	2	2 381.96
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	131	5.74	1	1	2	1	2	11.49
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	132	1 357.94	2	1	1	1	2	2 715.88
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	133	525.29	2	1	1	1	2	1 050.59
181	Boisement Crête à Renards à Oisy-le-Verger	134	905.13	2	1	1	1	2	1 810.25

Légende :

- Enjeu écologique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu écologique
- Enjeu social : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu social
- Enjeu économique : moyenne arrondie des indicateurs caractérisant l'enjeu économique
- Coefficient de compensation « brute » : coefficient de compensation résultant des enjeux écologiques, sociaux et économiques
- Coefficient de compensation final : coefficient « brute » modulé suivant le territoire concerné
- Surface à compenser : surface du polygone soumis à autorisation de défrichement multipliée par le coefficient de compensation final





Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr